



**HAL**  
open science

## Beutin (Pas-de-Calais) : une installation thermique domestique en pays morin

David Labarre

► **To cite this version:**

David Labarre. Beutin (Pas-de-Calais) : une installation thermique domestique en pays morin. Gallia - Archéologie des Gaules, 2019, 76 (2), pp.191-212. 10.4000/gallia.5077 . hal-02474598

**HAL Id: hal-02474598**

**<https://hal.science/hal-02474598>**

Submitted on 27 Feb 2020

**HAL** is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



Distributed under a Creative Commons Attribution - NonCommercial - NoDerivatives 4.0 International License

# Beutin (Pas-de-Calais) : une installation thermale domestique en pays morin

David LABARRE\*

**Mots-clés.** Villa, thermes privés, hypocauste, civitas Morinorum.

**Résumé.** Le site du Camp Saint-Pierre à Beutin est situé sur la rive nord de la vallée de la Canche. Les vestiges examinés dans le cadre de la fouille correspondent à une installation thermale domestique en lien avec un établissement non identifié qui semble se développer au nord-ouest, dans les parcelles adjacentes. La fouille du bâtiment a mis en évidence deux périodes d'occupation distinctes, elles-mêmes divisées en plusieurs phases de construction. Le premier bâtiment a été aménagé sur une terrasse artificielle. Les vestiges associés à ce dernier sont extrêmement érodés, mais ils permettent

de mettre en évidence le plan et d'envisager la présence de premiers bains. Les éléments de datation associés à ce premier bâtiment sont extrêmement ténus : ils permettent, au mieux, de situer l'occupation de celui-ci entre le II<sup>e</sup> s. apr. J.-C. et le début du III<sup>e</sup> s. Son abandon et sa destruction ont été suivis par la mise en œuvre d'un nouvel édifice qui correspond à une refonte complète de l'espace thermal associé à l'établissement. Cette installation est divisée en deux parcours distincts, un circuit classique et un autre qui semble davantage dédié à des activités physiques. L'ensemble a été abandonné au début du IV<sup>e</sup> s.

## Beutin (Pas-de-Calais): a domestic thermal bath installation in the Morin region

**Keywords.** Villa, private bath, hypocaust, civitas Morinorum.

**Abstract.** The site of the Camp Saint-Pierre in Beutin is located on the north bank of the Canche valley. The features observed during the excavation are related to a domestic bath associated with an unidentified settlement that appears to extend onto adjacent plots, to the northwest of the site. The excavation of the building showed two periods of distinct occupations, divided into several phases of construction. The first building is on an artificial terrace. The remains associated with it are extremely eroded, but a plan can be identified and the presence of a first bath can be discerned.

The dating elements associated with this first building are extremely tenuous: they allow, at best, to date the occupation between the 2nd c. and the beginning of the 3rd c. AD. The abandonment and the destruction of this first building are followed by the execution of a new one which corresponds to a complete overhaul of the bath area associated with the establishment. This facility is divided into two distinct parts; a classic circuit and another part that seems reserved for physical activities. The construction was abandoned at the beginning of the 4th c. AD.

Le site du Camp Saint-Pierre à Beutin (Pas-de-Calais) a révélé un édifice balnéaire domestique implanté sur la rive nord de la vallée de la Canche, fleuve côtier qui se jette dans la Manche au niveau d'Étaples-sur-Mer (Pas-de-Calais). Les découvertes anciennes et les fouilles archéologiques réalisées depuis les années 1990, notamment le long du tracé de l'A16, attestent d'une occupation de cette vallée depuis le Paléolithique.

La rivière marque la limite naturelle entre le territoire des Ambiens au sud et le territoire des Morins au nord et les sites antiques sont particulièrement bien représentés à ses abords (fig. 1). On peut citer rapidement les établissements de Brimeux

et d'Estrée installés le long de la voie d'Agrippa, le vicus d'Étaples/*Stapula*, potentiellement intégré au *litus saxonicum*, la villa d'Attin et l'officine de potier sur la commune de La Calotterie. De même, le secteur de la vallée de la Canche est connu comme le carrefour de plusieurs axes de communication. On a mentionné la voie d'Agrippa, à l'est d'Attin, permettant de rejoindre Boulogne (*Gesoriacum* puis *Bononia*), mais on peut également y ajouter une voie qui longeait la côte et reliait Étaples à Boulogne. Enfin, l'hypothèse d'un axe secondaire traversant la Canche à Beutin semble se confirmer (Leman 2010 ; Labarre dir. 2017).

\* Inrap – UMR 8164 HALMA, Centre archéologique Inrap, 11 rue des Champs, F-59650 Villeneuve-d'Ascq. Courriel : david.labarre@inrap.fr

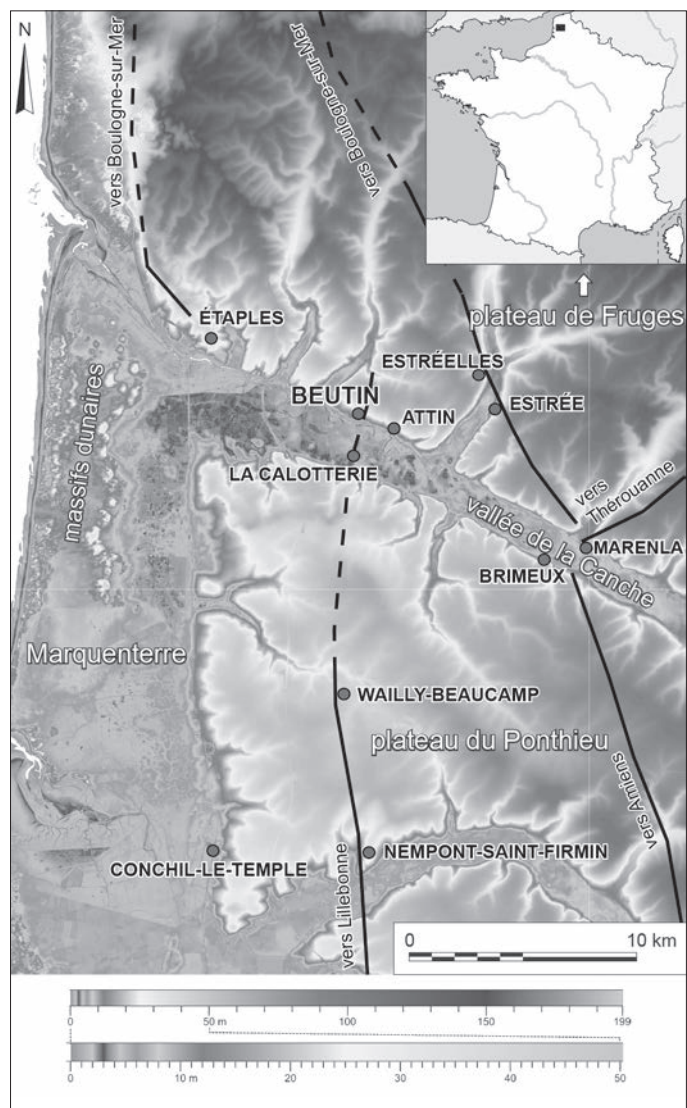


Fig. 1 – Localisation des principaux sites d'époque romaine dans la partie aval du bassin de la Canche (Source MNT : PPIGE NPDC - MNT GRID 2012-2013, LiDAR Littoral (DDTM 59), avec informations extraites de la base de données TOPOSIG ; DAO : L. Deschodt, D. Labarre, Inrap).

Le réseau viaire est complété par la Canche qui constitue un axe fluvial reliant le site au *vicus* d'Étaples. Aucun indice concret ne permet de statuer sur la navigabilité de ce fleuve durant la période romaine. Néanmoins, la vallée est marquée par l'émergence du *portus* de Quentovic au début du haut Moyen Âge. Ce dernier, que l'on situe sur le territoire de La Calotterie, se développe après le déclin de Boulogne/*Bononia*, amorcé par l'abandon de ses prérogatives militaires. On peut donc raisonnablement envisager qu'une partie du fleuve ait été navigable durant l'Antiquité, ne serait-ce qu'à proximité de son estuaire.

Les vestiges observés dans le cadre de l'intervention archéologique correspondent à une installation thermique domestique attachée à une probable *villa* qui se développe vers le nord et le nord-ouest, sur les parcelles adjacentes. Cependant sans une nouvelle fouille ou, à défaut, une campagne de prospection géomagnétique, le statut définitif de l'établissement demeure incertain.

Les maçonneries de ce bâtiment ont en effet été édifiées à la suite d'une occupation antérieure mal définie (période 1),

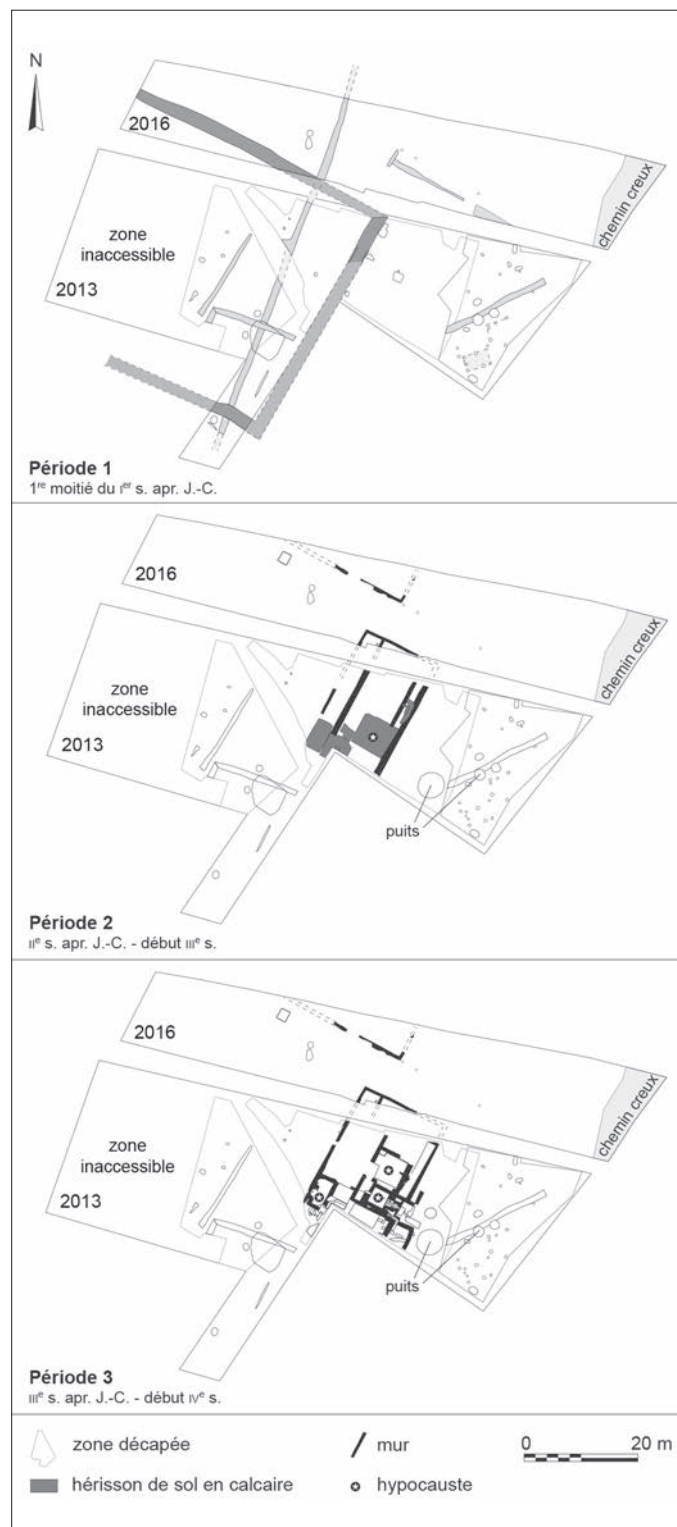


Fig. 2 – Plans des trois périodes d'occupation du site de Beutin (DAO : D. Labarre).

marquée par quelques fosses et quelques fossés parceliaires. Les éléments attachés à cette période sont très lacunaires et ne seront pas développés dans le présent article ; ils sont datés de la première moitié du 1<sup>er</sup> s. apr. J.-C.

Outre ces vestiges, la fouille a donc révélé la présence d'un bâtiment à vocation thermique, construit à l'emplacement d'un premier édifice entièrement démantelé (fig. 2).





Fig. 3 – Vue vers le sud-ouest des fondations du premier bâtiment (cliché : D. Labarre).

## DESCRIPTIONS ET INTERPRÉTATIONS

### LE PREMIER BÂTIMENT

Les vestiges de ce premier bâtiment correspondent essentiellement à des radiers de fondation en calcaire compact (fig. 3). Ces derniers marquent l'emplacement de murs qui ont fait l'objet d'une destruction, puis d'une récupération complète.

La construction du premier bâtiment a été précédée par une phase de nivellement du terrain, lequel, situé à flanc de coteau, présente une légère déclivité vers le sud-ouest. Les quelques tessons provenant du remblai de nivellement sont datés de la toute fin du 1<sup>er</sup> s. apr. J.-C. La datation – même approximative – de cette étape qui a précédé la mise en œuvre du premier bâtiment s'avère cruciale pour estimer la période de construction et d'occupation de ce bâtiment, l'échantillon de céramique issu de la fouille étant globalement inexploitable. Les propositions de datation des bâtiments reposent donc sur des indices indirects et non pas sur celle des niveaux d'occupation des bâtiments. La chronologie du remblai de nivellement permet de proposer un démarrage des travaux vers la fin du 1<sup>er</sup> s. ou le début du 2<sup>e</sup> s. apr. J.-C. On peut donc supposer que l'occupation de ce premier bâtiment a dû débuter dans la première moitié du 2<sup>e</sup> s.

Cet édifice appartient à un ensemble plus vaste qui se développe au nord-est, dans la parcelle voisine. Les espaces appréhendés dans l'emprise de la fouille correspondent à un bâtiment indépendant extrêmement érodé, peut-être associé à une *villa* à plusieurs pavillons, mais qui a fait l'objet d'un démantèlement complet avant la mise en œuvre des constructions suivantes, ce qui ne permet pas de procéder à une identification ou à une interprétation des espaces qui soit satisfaisante. Les quelques hypothèses que l'on pourra émettre reposent donc sur des indices indirects et sont à envisager avec précaution.

La principale question est de savoir si ce bâtiment correspond ou pas à un premier espace balnéaire au sein de la *villa*. Les éléments de réponse à disposition sont peu nombreux : il s'agit principalement du plan général et des matériaux en emploi dans les maçonneries de la période suivante.

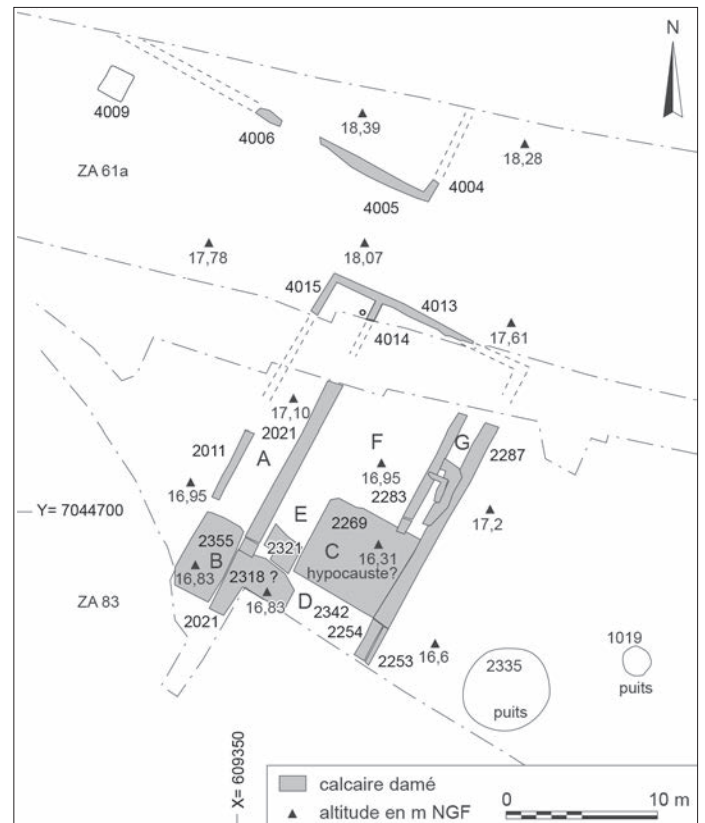


Fig. 4 – Plan des fondations du premier bâtiment (DAO : D. Labarre).

Les informations que l'on peut déduire du plan demeurent limitées (fig. 4). On note la présence d'un couloir (A) ou d'une galerie extérieure au nord-ouest du bâtiment. Cet axe de circulation aboutit au sud-ouest sur une petite pièce rectangulaire (B), matérialisée au sol par la présence d'une couche de calcaire damé. L'intérieur du bâtiment est divisé en cinq salles : une pièce semi-excavée (C), trois espaces autour de celle-ci (D, E et F) et un cinquième au nord-est, défini par deux fondations (G).



Fig. 5 – Vue vers le nord-ouest des blocs de *suspensura* en remploi dans les fondations du deuxième bâtiment (cliché : D. Labarre).

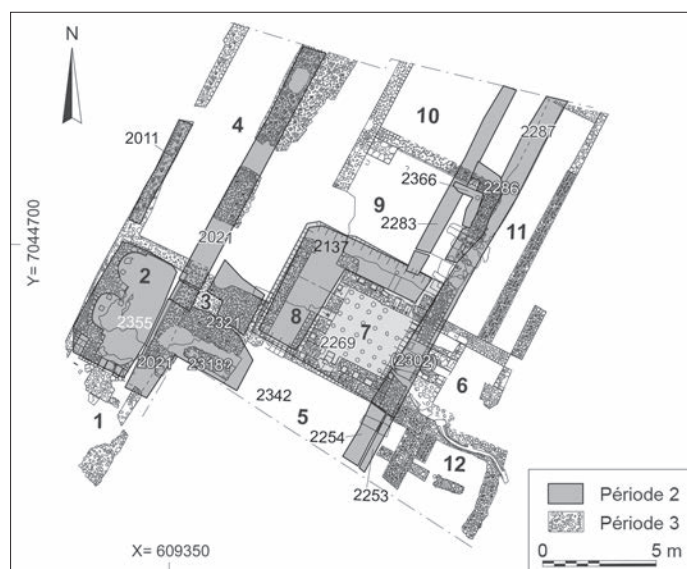


Fig. 6 – Superposition des plans des deux bâtiments successifs (périodes 2 et 3) (DAO : P. Ladureau, Inrap, D. Labarre).

La pièce C pourrait être interprétée comme une cave, mais la faible profondeur de son sol par rapport aux fondations sur radiers de calcaire semble exclure cette possibilité. En revanche, sa forme semi-excavée conviendrait à l'installation d'un hypocauste, dont l'emplacement sera repris dans le second bâtiment (2131). C'est une hypothèse confortée par la présence d'un couloir (E) au nord-ouest, qui est formé par la limite nord-est de la pièce semi-excavée et par la fondation calcaire 2021. Cette configuration sera également observée à la période suivante, avec le couloir 8 au nord-ouest de l'hypocauste 2131 (espace 7). Les différences entre les deux périodes correspondraient à un rétrécissement des espaces et à un décalage du plan d'implantation vers le sud-est. Enfin, le remploi de plusieurs blocs de *suspensura* dans les fondations du mur 2057 (période 3), témoigne de la présence de ce type de structure durant la période antérieure (fig. 5). Si cette hypothèse s'avère exacte, l'absence d'indices témoignant du *praefurnium* et de l'aire de chauffe autour de l'hypocauste signifie que ces derniers devaient être situés au sud-est de l'espace semi-excavé, là où sera implantée, en période 3, l'aire de chauffe de l'hypocauste 2131 (espaces 6 et 7). On peut présumer que l'implantation de l'aire de chauffe du second édifice, plus profonde que le sol de la pièce semi-excavée, aura entièrement oblitéré les vestiges de celle du bâtiment précédent.

L'interprétation des autres espaces du bâtiment est plus ardue. Tout d'abord, lorsqu'on observe le plan général de la période 2, on constate l'absence de fondations implantées selon un axe nord-ouest - sud-est. Elle peut avoir deux explications : soit il n'y a jamais eu de cloison nord-ouest - sud-est, soit celles-ci ont intégralement disparu. Au regard du plan général et de l'état de conservation du premier bâtiment, la seconde hypothèse paraît plus plausible. En effet, l'espace compris entre les fondations 2021 et 2287/2254 est important – environ 150 m<sup>2</sup> (fig. 4). Il paraît donc peu probable qu'une telle superficie n'ait pas été partitionnée. De plus, la présence de la pièce semi-excavée au centre implique obligatoirement une partition. On supposera donc que les limites de la pièce semi-excavée doivent correspondre à l'emplacement de cloisons qui séparaient l'espace au rez-de-chaussée. Pour autant, si ce postulat permet de définir des subdivisions internes, il ne permet pas d'en proposer une interprétation. Si l'hypocauste, matérialisé par la pièce semi-excavée, a une vocation balnéaire, on peut toutefois suggérer qu'une ou plusieurs des pièces accolées y ont été associées. En revanche, s'il s'agit d'un hypocauste dont la fonction est le chauffage domestique, alors les pièces accolées correspondent vraisemblablement davantage à des espaces d'habitat non distingués.

La comparaison des plans des périodes 2 et 3 (fig. 6) permet également de constater que le niveau de calcaire Us 2355 correspond exactement au plan de l'hypocauste 2183 postérieur (espace 2 du second bâtiment). On peut donc en conclure que cet hypocauste 2183 est installé en lieu et place d'une pièce antérieure, qui pourrait avoir la même fonction.

Concernant le remploi de matériaux issus de la période 2 durant la suivante, il convient de rappeler que les constructions qui lui sont associées sont également précédées par une étape de nivellement, brièvement évoquée dans le paragraphe précédent. Les matériaux utilisés pour niveler le terrain sont directement issus du premier bâtiment, puisqu'il s'agit essentiellement de mortier, de calcaire, de terre cuite architecturale et d'enduit qui ont été broyés et concassés afin d'obtenir un remblai homogène. Ce dernier constitue donc une source d'information essentielle sur les matériaux employés dans le complexe architectural antérieur : il révèle l'emploi d'un mortier à dominante beige dans les maçonneries et la présence de mortier de tuileau, qui suggère quelques constructions étanches. Enfin, les fragments d'enduits peints associés témoignent du soin apporté à la décoration de certaines pièces. À ce sujet, il faut préciser que l'échantillon est très faible et que le calibre des fragments collectés n'excède pas 2 cm. Le lot n'a fait l'objet d'aucune étude particulière, mais l'essentiel est blanc, avec çà et là quelques motifs linéaires rouges et noirs.

Les hypothèses formulées pour interpréter l'ensemble architectural de la période 2 reposent, comme on vient de le voir, sur des indices ténus et doivent être envisagées sans omettre que les vestiges découverts participent probablement d'une *villa*.

## LE SECOND BÂTIMENT

La période 3 correspond à la mise en place d'un nouveau bâtiment en lieu et place du précédent.

L'étude architecturale a permis d'en décomposer la construction en trois étapes (fig. 7 et 8) : la première voit la mise





Fig. 7 – Plan du second bâtiment avec le phasage des maçonneries (période 3, phases 4 à 6) (DAO : P. Ladureau, D. Labarre).





Fig. 8 – Vue zénithale du second bâtiment (cliché : L. Pepek, Balloïde).

en place de l'ossature de l'édifice, la deuxième concerne deux maçonneries installées contre les premières. La troisième et dernière étape, enfin, correspond à la mise en œuvre des hypocaustes, qui aboutit au bâtiment définitif. Cette distinction repose principalement sur une étude stratigraphique des maçonneries et sur une analyse des mortiers (Mataouchek 2016a).

Le nouveau bâtiment s'inscrit, globalement, dans les limites du précédent. Les orientations sont identiques et la configuration des espaces présente également quelques similitudes.

La vocation thermique est attestée par la présence de trois hypocaustes, dont deux sont dotés d'un dispositif pour chauffer l'eau.

La construction est précédée par une étape de nivellement du site, réalisée avec les matériaux issus de la démolition du bâtiment antérieur. Ce remblai, riche en mortier et nodules de terre cuite, a été observé sous l'intégralité de l'espace bâti et les

fondations de la plupart des murs de rez-de-chaussée reposent directement dessus.

Les espaces identifiés peuvent être divisés en deux sections thermales distinctes<sup>1</sup>. La première est composée des pièces 1, 2 et 3 et la seconde des salles 6, 7, 8 et 9. L'espace 4 pourrait correspondre à une palestra et le 11 à un couloir technique. En revanche, la fouille des secteurs 5, 10 et 12 n'a livré aucun élément qui permettrait de proposer une interprétation particulière de leurs rôles.

La présence de deux sections thermales au sein d'un même édifice suggère deux pratiques du bain différentes. Généralement, cette disposition est interprétée comme exprimant la volonté

1. Les interprétations de cet ensemble ont été enrichies par des échanges avec Alain Bouet.



d'une séparation sexuée, ou bien comme témoignant d'un espace réservé aux esclaves du domaine. On peut également envisager que la partie la plus grande soit destinée aux occasions particulières et que la plus modeste des deux serve quotidiennement. Enfin, l'utilisation de l'une ou l'autre des sections pourrait être en rapport avec les saisons, un grand espace étant plus difficile à chauffer en hiver qu'en été.

Répondre de façon définitive à ces questions reste hasardeux. Néanmoins l'analyse détaillée des espaces et de leurs agencements permet de proposer une interprétation probable du fonctionnement des thermes de la villa de Beutin.

## LA PREMIÈRE SECTION THERMALE

Ce premier parcours est organisé autour de l'hypocauste 2183, au sud-ouest du bâtiment (fig. 9 et 10). Ce dernier ayant subi une forte érosion, il ne subsiste aucun vestige des superstructures. Néanmoins, le *praefurnium* et la configuration même de l'hypocauste nous renseignent sur son fonctionnement. Au niveau de l'aire de combustion (1), les vestiges d'un canal de chauffe situé à l'extérieur témoignent de la présence d'une chaudière (Degbomont 1984). Cette disposition révèle donc l'existence d'au moins un bassin associé.

Le plan de l'hypocauste 2183 (2) présente la particularité d'être doté de trois exèdres. La première (A) est axiale et située contre le *praefurnium*, au plus près de la source de chaleur. Son plan correspond à un rectangle dont la longueur mesure 1,90 m et la largeur, 0,90 m. Sa position contre le conduit de chaleur et ses dimensions permettent d'envisager la présence d'un bassin à cet endroit.

Les deux autres exèdres (B et C) sont en position latérale, installées contre le mur nord-ouest. Elles se présentent sous la forme d'absides, dont la longueur mesure 1,50 m et la largeur, 0,90 m. Là encore, l'état d'érosion de l'hypocauste nous prive d'un nombre important d'indices et complique l'interprétation de ces espaces. Dans la plupart des cas, les exèdres latérales sont destinées à recevoir soit un bassin, soit une vasque. Celle qui est de forme rectangulaire (A), par ses dimensions et sa position près du foyer, paraît simple à interpréter : la présence d'une baignoire y est très vraisemblable. En revanche, les deux latérales sont relativement éloignées du *praefurnium*, une position qui entraîne une perte de chaleur plus importante et plus rapide. C'est surtout le cas de l'exèdre C, située au plus loin du foyer, dans laquelle on peut envisager la présence d'un bassin d'eau à température ambiante.

L'exèdre B présente quelques différences avec la C. En premier lieu, sa position, à proximité du foyer, lui confère sans doute un meilleur maintien de la chaleur. Ensuite, sa forme n'est pas exactement demi-circulaire mais correspond davantage à un rectangle, avec les angles nord-ouest et sud-ouest arrondis. Ses dimensions sont similaires à celles de l'exèdre C, à savoir 1,50 m de longueur et 0,90 m de largeur.

Comme pour la précédente, on peut proposer de restituer ici un bassin à température ambiante. On peut également envisager que l'eau ait été chauffée, si l'on admet que l'aménagement en tuiles 2181 marque l'emplacement d'une chaudière (fig. 9 et 10). Si tel a effectivement été le cas, celle-ci aurait uniquement été dévolue à la production d'une eau chaude destinée à alimenter

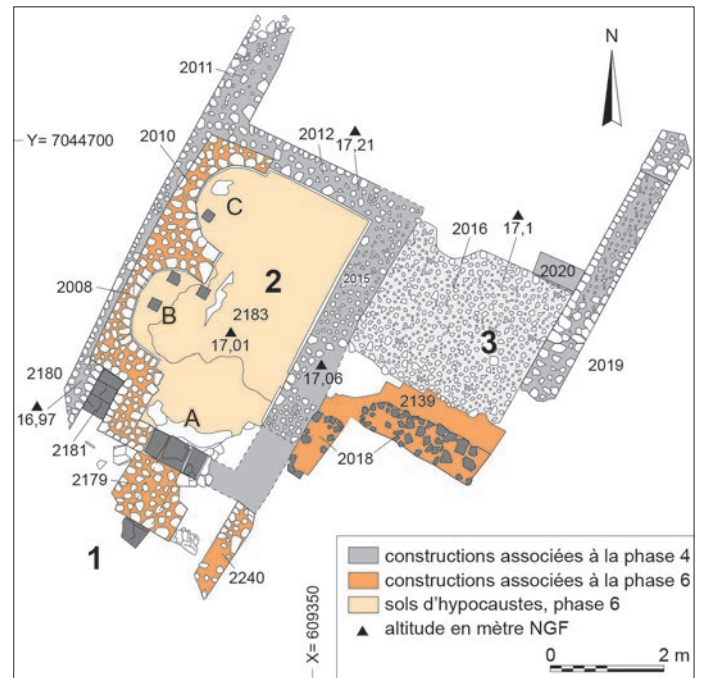


Fig. 9 – Plan du circuit de la première section thermique (DAO : P. Ladureau, D. Labarre).



Fig. 10 – Vue zénithale du circuit de la première section thermique (cliché : L. Pepek).

le bassin de l'exèdre B. Cette hypothèse – qu'aucune autre ne vient contrebalancer – ne s'appuie toutefois pas sur des données observées sur le terrain : les tuiles 2181 et les maçonneries qui les entourent ne présentent en effet aucune trace d'un foyer, mais, en contrepoint, on ne peut exclure que celles-ci aient été détruites par l'érosion.

L'hypocauste 2183 nous est parvenu dans un état d'arasement important, qui en complique l'interprétation. Les trois exèdres en structurent néanmoins l'espace, permettant ainsi de restituer une éventuelle séparation entre les deux absides. Il faut alors envisager un espacement moindre des pilettes au niveau de la séparation pour soutenir la cloison. L'espace chauffé par l'hypocauste 2183 aurait alors été divisé en deux pièces. La plus éloignée du *praefurnium* correspond au *tepidarium*, doté d'une exèdre avec, peut-être, un bassin. Le *tepidarium* est





Fig. 11 – Plan de la seconde section thermique (période 3, phases 4 à 6) (DAO : P. Ladureau, D. Labarre).

un espace intermédiaire, dans lequel le baigneur ne s'attarde pas. Sa fonction est d'assurer la transition entre la salle chaude et la salle froide. Dans les sections balnéaires de dimensions réduites, la chaleur résiduelle produite par le *praefurnium* est suffisante pour garantir le chauffage de cette pièce.

La pièce suivante, accolée au *praefurnium*, correspond au *caldarium*. Celle-ci profite directement de la chaleur émise par le foyer et est munie d'une exèdre axiale (A), dans laquelle est aménagé un *solium*, alimenté en eau chaude par une chaudière. L'exèdre latérale (B) pourrait être dotée d'un second bassin chauffé par une chaudière d'appoint.

L'hypocauste 2183 correspond donc à une section thermique avec *caldarium* et *tepidarium*. Il est très certainement à mettre en relation avec le niveau de préparation de sol en calcaire 2016 (3) qui lui est accolé au sud-est. Ce dernier s'étend sur un plan carré de 3 m de côté, mesure correspondant peu ou prou à la longueur des salles tiède et chaude. L'espace 3 peut être interprété comme le *frigidarium* (salle froide) ou l'*apodyterium* (vestiaire), voire réunir les deux fonctions, comme c'est le cas dans les sections thermales de petites dimensions.

Il faut envisager d'intégrer à cet espace la maçonnerie 2139/2018, qui correspond à une première couche de béton de tuileau, recouverte par une autre couche de fragments de tuiles liés par du béton de tuileau. Cet aménagement n'ayant pas été observé dans son intégralité, son interprétation est délicate. Cependant, sa nature et sa position par rapport à l'ensemble thermique conduisent à l'envisager comme une marque de l'emplacement d'un bassin d'eau froide (*piscina*). La maçonnerie pourrait alors correspondre à un socle robuste et étanche, destiné à soutenir le bassin.

À l'issue de l'étude, on peut proposer la restitution d'une première section thermique complète, composée des espaces 2 et 3. Elle dispose d'un *caldarium*, d'un *tepidarium* et d'un *frigidarium* avec – probablement – un bassin.

Les thermes observés dans l'ensemble du monde romain ont fait l'objet de plusieurs classifications, qui sont le plus souvent réalisées en fonction de l'itinéraire qu'emprunte le baigneur. Dans sa thèse, Alain Bouet propose une classification en 4 types (Bouet 2003, vol. 1, p. 163-181), qui s'appuie notamment sur les travaux réalisés par Daniel Krencker sur les thermes impériaux





Fig. 12 – Vue vers le nord-est des hypocaustes de la seconde section thermale (cliché : D. Bossut, Inrap).

de Trèves (Krencker *et al.* 1929, p. 177-181) et sur ceux de René Rebuffat, réalisés dans le cadre de l'étude des thermes du fleuve à Thamusida (Maroc) (Rebuffat 1970, p. 179-180).

Le type 1 correspond aux thermes à itinéraire rétrograde, le type 2 est à itinéraire semi-rétrograde et semi-circulaire, le type 3 à itinéraire circulaire et enfin le type 4 à itinéraire symétrique. Le type 1 représente la majorité des bâtiments étudiés par A. Bouet. L'abondance de sites de ce type lui permet de proposer une subdivision supplémentaire, reposant sur la présence ou l'absence d'une pièce adjacente intégrée au parcours. Les différentes possibilités du type 1 sont rassemblées dans le schéma récapitulatif présenté dans sa thèse (Bouet 2003, vol. 1, p. 164).

La première section thermale du site de Beutin, avec un itinéraire rétrograde à *tepidarium* intermédiaire, correspond au type 1a1a de la classification de A. Bouet. L'utilisateur des bains pénètre dans les thermes par le *frigidarium* (pièce 3), sans doute depuis l'espace 4. Il traverse ensuite le *tepidarium* pour se rendre au *caldarium*. Dans celui-ci, il dispose d'une baignoire d'eau chaude – peut-être même d'une seconde. Après le bain, il repasse par le *tepidarium*, avec un possible bassin. Il termine son parcours par le *frigidarium*, avec une immersion dans un bassin d'eau froide.

## LA SECONDE SECTION THERMALE

La seconde section thermale est représentée par les pièces 7, 8 et 9. Les espaces 6 et 11 lui sont également associés : ils correspondent aux aires de chauffe des hypocaustes 7 et 9 (fig. 11 et 12).

Contrairement à la première section, la seconde est marquée par la présence de deux hypocaustes distincts. Les dimensions du premier (espace 7) sont relativement réduites : il s'inscrit dans un plan carré d'une surface de 9 m<sup>2</sup>. Le second (espace 9) est plus spacieux, il s'étend également sur une surface carrée, dont la superficie mesure 25 m<sup>2</sup>.

Les différences entre ces deux pièces concernent aussi l'état de conservation. Le premier hypocauste (7) correspond à un espace excavé, plus profond que l'autre. Cette position confère à la structure un meilleur état de conservation. L'hypocauste 9, faiblement excavé, a quant à lui subi une forte érosion et n'est conservé qu'au niveau du sol de base en béton de tuileau.

Les différences entre les deux salles sont également architecturales. Plusieurs cheminées destinées à l'évacuation des gaz chauds sont aménagées au sein des murs de l'hypocauste 7 et débudent à leur base. Ce dispositif n'a pas été observé pour l'hypocauste 9 et son absence ne peut pas être imputée à l'érosion du terrain.

Enfin, les conceptions des *prae-furnia* sont très différentes également. Le foyer de l'hypocauste 7 est aménagé pour recevoir une chaudière destinée à chauffer l'eau d'un bain. Celle-ci est identifiable aux murs de forme elliptique de la conduite d'air chaud qui en marquent l'emplacement et qui se développent à l'extérieur de la salle (fig. 11).

Les vestiges du *prae-furnium* de l'hypocauste 9 sont, en revanche, plus ténus. Néanmoins, on constate que celui-ci débouche dans un couloir technique et que l'espace disponible est insuffisant pour accueillir un canal de chauffe extérieur (fig. 11). L'absence d'un tel dispositif traduit également l'absence





Fig. 13 – Vue vers le sud-ouest des cheminées de l'hypocauste 2131, salle 7 (cliché : D. Bossut).

de chaudière et permet de conclure que le *prae-furnium* était uniquement destiné à chauffer la pièce.

La seconde section thermale présente donc une organisation qui diffère des parcours thermaux classiques : le schéma ne correspond pas à la succession des pièces chaude, tiède et froide. Ici, on peut observer une salle très chaude aux dimensions réduites et une large pièce chauffée. L'interprétation suggérée par A. Bouet est celle d'un circuit particulier destiné aux sportifs, hypothèse qui repose principalement sur les caractéristiques de la pièce 9 et sur sa position par rapport aux espaces 7 et 4.

La salle 9 est vaste, chauffée et ne dispose pas de bassin. Ce type de pièce se retrouve fréquemment dans les thermes publics et privés et, le plus souvent, il s'agit soit d'un *tepidarium*, soit d'un *laconicum*. Dans les deux cas, ces salles correspondent à des espaces intermédiaires au sein desquels le baigneur circule avant de pénétrer dans le *caldarium*. Si la présence d'un *tepidarium* est fréquente dans les contextes domestiques, celle du *laconicum* est plus rare : elle livre généralement des indications quant à la qualité du parcours thermal.

Il convient donc, dans un premier temps, de comparer les caractéristiques de la salle 9 avec celles des *tepidaria* et *laconica*. La fonction du *tepidarium* est d'assurer la transition entre les salles chaude et froide et il peut éventuellement être doté d'un point d'eau destiné à rafraîchir le baigneur au sortir

du *caldarium*. Dans tous les cas, il correspond à un espace de transition au sein duquel le baigneur ne s'attarde pas. Sa superficie est donc généralement inférieure à celles du *caldarium* et du *frigidarium*.

Dans le cas présent, la surface de la salle 9 est plus de deux fois supérieure à celle de la salle 7. La différence de proportion exclut que la première soit le *tepidarium* de la seconde. L'inverse n'est pas possible non plus, puisque la salle 7 est plus petite et qu'elle doit monter en température plus rapidement que l'autre.

Dans un parcours thermal complet, le *laconicum* est la dernière pièce intermédiaire avant le *caldarium* : elle est la plus chaude du parcours. Elle correspond à une étuve sèche ou humide qui peut éventuellement être utilisée comme *destrictarium* (salle de nettoyage au strigile). On a déjà démontré que la salle 9 ne peut pas être plus chaude que la salle 7, démonstration qui suffit à exclure la possibilité qu'elle soit un *laconicum*.

À l'issue de ces comparaisons, l'hypothèse proposée est celle d'une salle de sport chauffée, un espace dédié aux exercices physiques (haltères, lutte, gymnastique...).

On constate également que la salle 9 est adjacente au vaste espace 4, dont les dimensions complètes sont inconnues (fig. 7). Il a été dégagé sur une surface de 75 m<sup>2</sup> et si l'on considère qu'il se développe jusqu'à la fondation découverte en 2016, il atteindrait alors 100 m<sup>2</sup>. L'érosion du terrain a entraîné la disparition du sol de cet espace et aucun indice ne permet de déterminer s'il correspond à un intérieur ou à un extérieur. Toutefois, tant l'absence de cloison perpendiculaire à l'axe longitudinal que de piliers de soutènement permet d'envisager que l'espace 4 n'était peut-être pas couvert. Si cette hypothèse s'avère exacte et au vu de ses dimensions, on peut proposer qu'il s'agisse d'une palestine. A. Bouet remarque dans son étude sur la Narbonnaise que « dans un certain nombre de cas, la palestine avait à peu près la même superficie que l'ensemble des pièces de bains » (Bouet 2003, vol. 1, p. 144). Sur le site de Beutin, ce rapport de proportion semble se vérifier : 75 m<sup>2</sup> au minimum pour l'espace 4 et 60 m<sup>2</sup> pour les salles chauffées.

Qu'il soit à l'air libre ou doté d'une toiture, cet espace peut être perçu comme un argument supplémentaire pour valider l'hypothèse d'un circuit réservé aux sportifs. Il permettait de pratiquer des activités nécessitant plus d'espace que celui disponible dans la salle 9 : on peut notamment citer les jeux de balles ou l'entraînement au pugilat.

La suite du parcours entraîne le pratiquant d'activités physiques dans les pièces 8 et 7. La première prend la forme d'un couloir et correspond à un espace de transition entre les salles 9 et 7, ce qui lui confère la fonction d'un *tepidarium* (fig. 11). Celui-ci était chauffé par la chaleur résiduelle produite par le *prae-furnium* de la salle 7, comme en témoigne la cheminée 2135, qui diffère largement des autres conduits de l'hypocauste 7 (fig. 13). Elle est plus large et elle traverse l'ensemble des maçonneries pour aboutir au niveau du sol de l'espace 8. En conséquence, ce sol ne peut avoir servi à la circulation. Malgré l'absence d'indice tangible sur le terrain, il faut probablement y envisager un sol reposant sur des pilettes au même niveau que celui de la salle 9 et peut-être que celui de la salle 7.

On notera par ailleurs la présence d'un aménagement en pilettes carrées au niveau du mur sud-ouest de la pièce 8, qui peut donner lieu à deux interprétations : elles peuvent marquer l'emplacement d'un petit *prae-furnium* destiné à maintenir

une température élevée au sein de l'espace 8, ou bien correspondre à un simple remploi de matériaux dans la maçonnerie. Dans l'hypothèse d'un *praefurnium* d'appoint, il faut cependant noter qu'aucune trace de l'action du feu n'a été observée sur les pilettes. Néanmoins, on ne peut pas totalement exclure que l'aménagement disposait de plusieurs assises et qu'une seulement nous soit parvenue.

L'espace 8 est très endommagé : la moitié nord-est du sol a entièrement disparu du fait d'une probable récupération de matériaux effectuée au contact avec la pièce 9 (seuil ?).

La fin du parcours aboutit dans la salle 7 (fig. 11), dont l'hypocauste est remarquable par la présence de 14 cheminées aménagées dans ses murs (fig. 14). Celles-ci débutent à l'intérieur et aboutissent sur les faces externes des murs ; elles sont donc légèrement obliques. Jean-Marie Degbomont décrit trois types de cheminées, emmurées, encastrées et avancées (Degbomont 1984, p. 146-157). Ici, elles sont encastrées et affleurent sur la face externe des murs de l'hypocauste. Les exemples de ce type ne sont pas des plus fréquents. A. Bouet, dans sa thèse, les mentionne en s'appuyant sur les travaux de J.-M. Degbomont. Le plus souvent, les hypocaustes disposant de cet aménagement sont dotés d'une demi-douzaine de cheminées. Un seul exemple présente un nombre similaire à celui observé à Beutin. Il s'agit de thermes fouillés dans la ville d'Annaba en Algérie (Degbomont 1984, p. 152). Quel que soit leur nombre, leurs fonctions semblent identiques. Elles ont pour rôle principal d'aspirer l'air chaud afin de le répartir dans la tubulature. Ce dispositif a plusieurs vertus : il permet l'évacuation des gaz chauds, il limite les phénomènes de condensation au sein des murs et participe au chauffage de la pièce, voire des pièces adjacentes. De plus, en débouchant sur l'extérieur, les cheminées permettent la circulation de l'air comburant qui assure un bon tirage au foyer de l'hypocauste.

Aucun élément de la tubulature associé aux cheminées n'a été observé sur les murs de l'hypocauste de la salle 7. Néanmoins, les nombreux fragments de *tubuli* collectés au sein du comblement de l'espace attestent leur présence.

Les murs de la pièce 7 ont la particularité d'être doubles et l'étude architecturale a révélé que les plus extérieurs ont été mis en œuvre avant la construction de l'hypocauste : ils correspondent aux véritables limites de la salle 7 (Mataouchek 2016a). Cette hypothèse s'appuie notamment sur le fait que les conduits des cheminées débouchent précisément contre les faces internes des murs extérieurs, position qui semble indiquer que la tubulature devait être installée contre celles-ci (fig. 15). Cela implique donc que les murs intérieurs – avec les cheminées encastrées – n'apparaissent pas dans la salle 7 et qu'ils soient limités à la chambre de chaleur de l'hypocauste. Cette possibilité est confortée par leur nature qui correspond davantage à une succession de piliers entre lesquels les cheminées sont aménagées. Dès lors, on peut penser que cette assise n'était pas suffisamment robuste pour soutenir la charpente du bâtiment et que cette dernière reposait vraisemblablement sur les murs extérieurs.

La fouille des comblements de l'hypocauste a permis d'identifier quelques autres éléments témoignant de l'aménagement de la salle 7. Le plus remarquable est un large bloc de la *suspensura* qui offre un aperçu du sol (fig. 16). Celui-ci présente quelques éléments du pavement qui n'ont pas été récupérés et son épaisseur totale mesure 0,20 m. Elle est composée de deux couches de mortier rose et d'un dallage calcaire (fig. 17).



Fig. 14 – Vue rapprochée vers le nord-ouest des cheminées de l'hypocauste 2131, salle 7 (cliché : D. Bossut).

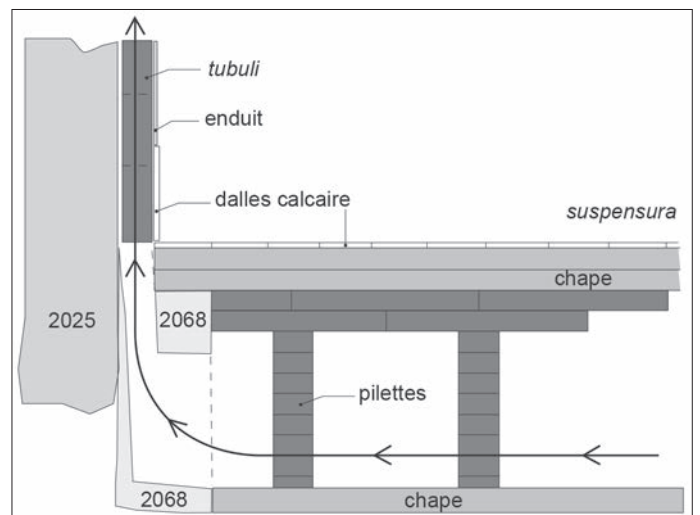


Fig. 15 – Coupe de principe de l'hypocauste 2131 (DAO : D. Labarre, d'après Mataouchek 2016a, p. 36, fig. 286).

La première couche de mortier reposait sur de grandes dalles en terre cuite dont deux fragments nous sont parvenus (60 x 60 x 5,60 cm) (Serre 2016).

Concernant la disposition de ces dalles en terre cuite dans l'hypocauste 2131, on suppose qu'une première était placée au-dessus de chaque colonne de pilettes. Celles-ci étant rondes, on imagine mal, en effet, que les coins des dalles aient pu reposer sur quatre colonnes de pilettes. Pour la deuxième assise, elles devaient être installées au centre formé par quatre dalles de la première assise. La première couche de mortier repose directement au-dessus d'elle. Il s'agit d'un mortier sableux rose très clair, riche en gros fragments de terre cuite. La deuxième couche correspond à un mortier de tuileau rose foncé, également riche en fragments de même nature. Les dalles en calcaire sont installées directement par-dessus.

Il est difficile de proposer une restitution du sol avec les éléments à notre disposition, mais on peut toutefois préciser que, sur les bords de l'hypocauste, il est constitué de dalles blanches installées en quinconce et formant un motif composé de carreaux. La présence de fragments en calcaire bleu dans le comblement suggère un motif géométrique bicolore. Enfin, une empreinte d'agrafe découverte sur une dalle de calcaire





Fig. 16 – Vue vers le nord-ouest d'un fragment de la suspensura dans les comblements de l'hypocauste 2131, salle 7 (cliché : V. Vincent, Inrap).



Fig. 17 – Vue de détail des couches de mortiers du fragment de suspensura découvert dans les comblements de l'hypocauste 2131 (cliché : D. Labarre).



Fig. 18 – Vue vers le nord-ouest du praefurnium de l'hypocauste 2131 (cliché : S. Bacquart, Inrap).

et un fragment de baguette d'angle également en calcaire témoignent de la présence d'un parement au bas des murs de la salle 7 (Mataouchek 2016b).

La salle 7 était en outre pourvue d'un point d'eau chaude, dont les vestiges ne nous sont pas parvenus, mais dont la présence est déduite de l'observation de plusieurs éléments architecturaux qui attestent de l'utilisation d'une chaudière et de la circulation de l'eau au sein de la pièce. Tout d'abord, le canal de l'hypocauste est situé pour moitié à l'intérieur de l'aire de chauffe. Cette position suffit pour conclure à la présence d'un dispositif destiné à produire de l'eau chaude, puisque les canaux des hypocaustes, uniquement utilisés pour le chauffage d'une pièce, sont situés dans le mur et en aucun cas à l'extérieur de ce dernier. Ensuite, le canal est composé de deux murets maçonnés en briques et en tuiles liés par du limon. On notera que les matériaux employés sont très réfractaires : ils contribuent à une montée en température rapide et évitent les pertes de chaleur. Enfin, la partie supérieure du canal présente une forme elliptique qui marque l'emplacement de la chaudière (fig. 18).

Le canal de chauffe est en outre entouré par deux massifs maçonnés en silex, calcaire et fragments de terres cuites architecturales, liés par du limon. Ils correspondent à des socles sur lesquels reposaient une ou deux citernes d'eau froide, lesquelles étaient reliées à la chaudière à l'aide d'une tuyauterie en plomb, qui permettait de la remplir au fur et à mesure (fig. 19). Une fois chauffée, l'eau remplissait le bassin par l'intermédiaire d'un autre tuyau et la chaudière était à nouveau remplie. Cette opération était répétée jusqu'au remplissage complet du réceptacle. Concernant ce mode de fonctionnement, Xavier Deru rappelle dans son article sur les bains de la cité des Tongres (Deru 1994), un passage des lettres de Sidoine Apollinaire (*Correspondance*, II, 3) : « À cet endroit, la salle des eaux brûlantes à laquelle est contiguë la salle des parfums, de dimensions identiques, exception faite de la vaste baignoire semi-circulaire, où l'eau bouillante sort par saccades après avoir circulé dans un labyrinthe de souples tuyaux en plomb qui percent le mur ». Cette citation confirme donc un remplissage semi-continu, qui doit par conséquent entraîner une évacuation de l'eau de même fréquence.

L'évacuation de l'eau se fait par l'intermédiaire d'un canal qui traverse les murs sud-est de l'hypocauste. Il est orienté selon un axe nord-ouest - sud-est, longe au sud l'aire de chauffe et aboutit à un exutoire situé à environ 8 m de l'hypocauste. Le canal d'évacuation présente une légère déclivité vers le sud-est et il est maçonné en tuiles et mortier de tuileau. Son tracé courbe s'inscrit dans les maçonneries qui fixent la limite sud-ouest de l'aire de chauffe.

La position de l'embouchure du canal d'évacuation peut éventuellement donner une indication quant au réceptacle. Celui-ci doit logiquement être situé dans l'axe du *praefurnium*, or cet emplacement correspond à la seule partie des murs de l'hypocauste qui ait fait l'objet d'une récupération complète, soit jusqu'au niveau de sol en béton de tuileau. Le négatif du canal de chauffe est visible en plan, mais il a, lui aussi, entièrement disparu. Cet espace « vide » forme une exèdre axiale, dans laquelle on trouve habituellement la baignoire, le plus souvent située au plus près du *praefurnium*, sur le canal de chauffe. L'exèdre de la salle 7 est assez étroite : elle correspond à un rectangle dont la longueur mesure 1,40 m et la largeur 1,15 m,

soit une surface totale de 1,60 m<sup>2</sup> qui, bien que restreinte, permettrait néanmoins de recevoir une petite baignoire ou un *labrum*.

En observant l'embouchure du canal d'évacuation de l'eau, on constate que celui-ci n'est pas orienté vers l'intérieur de l'exèdre, mais vers celui de l'hypocauste, dans une position qui ne semble pas adéquate pour vider l'eau d'une baignoire limitée à l'exèdre axiale. Sur la base de cette constatation, on peut proposer à titre d'hypothèse, que celle-ci se soit développée dans l'exèdre ainsi que sur une partie de l'hypocauste. Si cette supposition s'avère exacte, aucun indice supplémentaire ne permet d'en estimer la taille, puisque les dimensions des baignoires ne correspondent pas à des « standards » que l'on peut facilement restituer. À ce sujet, Vitruve, dans son traité (*De l'architecture*, V, 10, 4), indique simplement que leur taille est proportionnelle au nombre des utilisateurs.

La position du canal de vidange ne pose pas non plus de problème si l'on restitue un *labrum* dans l'exèdre, dont la dimension est adaptée. En effet, l'eau contenue dans la vasque pouvait être directement déversée sur le sol de la salle. Au regard de la complexité du *praefurnium*, avec chaudière et citerne et du canal d'évacuation aboutissant à un exutoire, la présence d'un *solum* paraît toutefois plus probable.

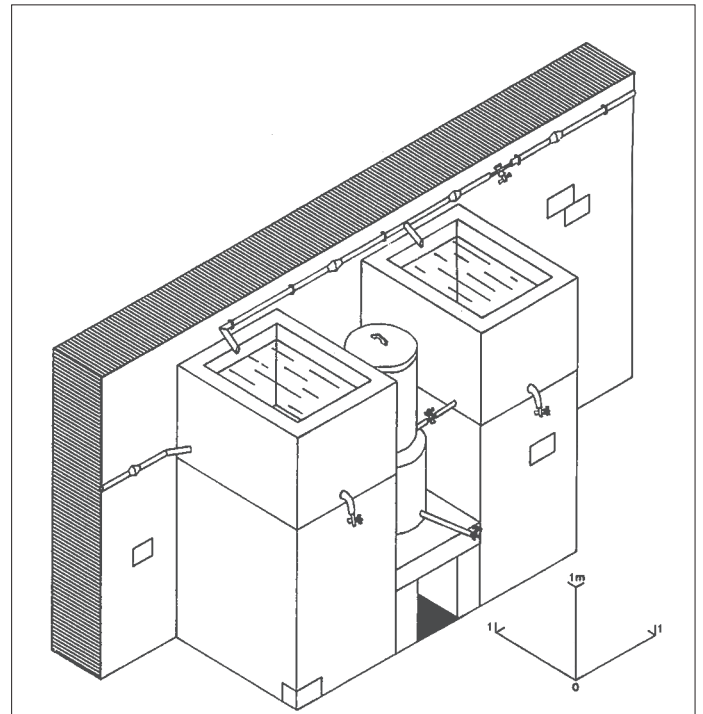
Après ces quelques précisions quant à l'architecture de la salle 7, il convient d'en proposer une interprétation qui prenne en compte le circuit particulier dans lequel elle s'inscrivait. Dans un parcours thermal classique, ses caractéristiques conduiraient à la définir comme le *caldarium*. En revanche, si l'hypothèse d'un circuit pour sportif, suggérée par A. Bouet, s'avère exacte, le parcours *caldarium*, *tepidarium* et *frigidarium* ne correspondrait plus à la norme. Le circuit proposé aurait entraîné le sportif dans la salle 9, où il pratiquait des activités physiques dans une salle chauffée, il se rendait ensuite dans la pièce 7 en empruntant le couloir 8. La salle 7, vraisemblablement très chaude, peut être interprétée comme un *laconicum dstrictarium*, soit une étuve au sein de laquelle le sportif exfoliait sa peau à l'aide d'un strigile, avant de s'immerger dans un bassin d'eau chaude ou de s'asperger au *labrum*. Les circuits les plus complets disposent généralement de deux pièces distinctes, d'une salle pour exfolier sa peau puis d'une étuve sèche ou humide. Ici, l'espace 8 semble trop étroit pour que le sportif s'y attarde. On suppose donc que le strigile était employé dans la salle qui correspond à l'étuve.

Au terme de cette réflexion, le circuit proposé est donc le suivant (fig. 11) : le sportif débute par des exercices dans la salle 4 – une palestre ? –, et les poursuit au sein d'une pièce chauffée (9). L'entraînement terminé, il se lave dans la salle 7, dans laquelle il pouvait potentiellement profiter d'un bain chaud.

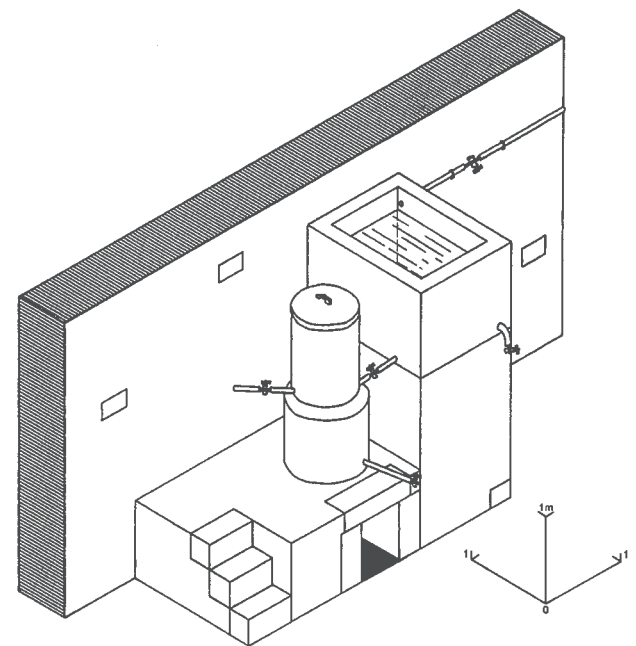
## LA GESTION DE L'EAU DANS LES THERMES

La question de l'acheminement et de la circulation de l'eau est centrale sur un site à vocation balnéaire. À Beutin néanmoins, les vestiges attachés à cette problématique demeurent peu nombreux.

La plupart des sites balnéaires étudiés, qu'ils soient publics ou privés, disposent d'un aqueduc qui fournit, de façon constante, l'eau nécessaire au bon fonctionnement des thermes.



Pl. 187 – *Praefurnium* encadré par deux réservoirs d'eau froide (restitution A. Bouet).



Pl. 189 – *Praefurnium* encadré par un réservoir d'eau froide et une plate-forme d'accès à la chaudière (restitution A. Bouet).

Fig. 19 – Restitutions de réservoirs d'eau froide (Bouet 2003, vol. 1, p. 215, pl. 187 et 189).

Aucun vestige de cette nature n'a été observé ici, toutefois cette absence pourrait facilement être imputée à la forte érosion qui a sévi sur le site. En effet, l'aqueduc aboutit à un château d'eau d'où partent en général des tuyaux de plomb, de bois ou de terre cuite lesquels, situés en hauteur, ne laisseraient donc aucune trace sur un site érodé.





Fig. 20 – Vue vers le nord-est du canal d'évacuation des eaux du bassin de la salle 7 (cliché : D. Bossut).



Fig. 21 – Vue vers le nord-ouest du canal d'évacuation des eaux utilisées pour nettoyer l'hypocauste 2131, salle 7 (cliché : V. Decoupigny, Inrap).

On peut également postuler que l'apport d'eau soit assuré par un ou plusieurs puits situés à proximité des thermes. Parmi les structures fouillées, deux pourraient correspondre à de tels aménagements (fig. 7). Néanmoins, cette hypothèse ne pourra pas être confirmée, puisque ces structures n'ont fait l'objet d'observations que jusqu'à 1,30 m de profondeur. Cependant, les coupes de ces creusements présentent des dynamiques de comblement qui rappellent celles que l'on peut observer sur des puits.

La structure 1019 est située à environ 12 m à l'est du *prae-furnium* de la salle 7 et ses bords présentent une « couronne » qui pourrait marquer l'emplacement d'un cuvelage en matériaux périssables. Les quelques éléments de datation qui proviennent du comblement le situent dans le III<sup>e</sup> s. apr. J.-C., une datation qui pourrait être en adéquation avec celle du bâtiment de la période 3.

La structure 2335 pose moins de problèmes d'interprétation. En effet, elle est en lien direct avec le bâtiment de la période 3, puisqu'elle correspond à l'exutoire qui reçoit les eaux usées provenant de la salle 7. On notera également que le canal de nettoyage de l'hypocauste aboutit dans le creusement 2335, qui présente en son centre le négatif d'un cuvelage récupéré.

Sur la base des quelques informations recueillies lors du sondage mécanique, le creusement 2335 pourrait donc indiquer l'emplacement d'un puits en usage durant la période 2 et utilisé ensuite comme puisard au cours de la période 3.

Pour finir, il convient de rappeler les quelques éléments qui témoignent de la circulation de l'eau au sein des thermes. Ces derniers ont été observés au niveau de la salle 7 et appartiennent donc à la deuxième section thermale, puisqu'aucun indice de ce type n'a été repéré aux abords du premier circuit balnéaire. On a fait précédemment la démonstration de la présence de bains dans la salle 2, ce qui implique donc nécessairement la mise en place d'un dispositif pour les vidanger. La disparition de ce dernier est probablement à mettre au compte de la forte érosion que le terrain a subi.

Les vestiges qui témoignent de la circulation de l'eau au sein du second parcours sont matérialisés par deux canaux d'évacuation. Le premier a pour fonction de vidanger le réceptacle de la salle 7 (fig. 20). Maçonné en tuiles et en mortier de tuileau, il serpente au sein des murs sud-ouest de l'aire de chauffe et présente une légère déclivité vers le sud-ouest qui aboutit dans l'exutoire 2335.

Le second canal (2393) a été observé en dessous de l'accès à l'aire de chauffe. Il correspond à un aménagement en moellons de calcaire installé dans le limon (fig. 21). L'altitude du fil d'eau est légèrement plus basse que celle des sols de l'hypocauste et de l'aire de chauffe, afin de faciliter l'écoulement de l'eau. Le comblement du canal, extrêmement charbonneux, témoigne de sa fonction : l'évacuation de l'eau utilisée pour nettoyer le *prae-furnium*. L'entretien de ce dernier était réalisé en déversant dans l'hypocauste une quantité d'eau suffisante pour emporter les cendres et les charbons. Les eaux usées circulaient ensuite au sein de l'aire de travail par l'intermédiaire d'une petite rigole qui aboutissait au canal 2393. Ce dernier n'était pas apparent, car recouvert par un remblai de limon qui marquait l'accès à l'aire de chauffe. Après avoir circulé dans le canal 2393, l'eau atteignait enfin l'exutoire 2335.

## LES PROCESSUS D'ABANDON

L'abandon définitif du deuxième bâtiment est principalement marqué par la présence d'un remblai de limon brun foncé, d'un aspect assez proche de la terre végétale et riche en inclusions de toutes sortes. Ce remblai a notamment été observé dans les espaces excavés où il scelle les premiers complements de ces structures.

Dans la plupart des cas, il surmonte les niveaux correspondant à la démolition ou à la récupération du bâtiment. Si la datation des différentes phases d'occupation présente certaines difficultés inhérentes à la faiblesse de l'échantillon céramique, on constate en revanche que l'abandon du site est mieux renseigné. En effet, le remblai d'abandon a livré un lot de céramique important qui permet d'établir une datation assez précise de l'événement, autour de la fin du III<sup>e</sup> s. et du début du IV<sup>e</sup> s. Il est important de préciser que cette datation ne correspond pas obligatoirement à la destruction du bâtiment, vraisemblablement survenue à une date antérieure. À ce stade de l'étude, on proposera que la destruction du bâtiment remonte probablement à la seconde moitié du III<sup>e</sup> s. apr. J.-C.

## ÉTUDE COMPARATIVE

Les complexes thermaux dans l'ancienne région Nord-Pas-de-Calais sont peu nombreux. En effet, ils correspondent pour l'essentiel à des édifices publics souvent mal renseignés, observés dans les capitales de cité et au sein de quelques *vici*. Si les principes de fonctionnement des thermes publics et privés sont globalement les mêmes, la comparaison entre eux n'apporte pas d'éclairage particulier. Le choix effectué dans le cadre de cet article est donc de restreindre le dossier comparatif aux thermes domestiques. Ce dernier pourra par ailleurs constituer le point de départ d'un éventuel travail de synthèse sur la question balnéaire dans le Nord-Pas-de-Calais.

## COMPARAISONS RÉGIONALES

Comme indiqué en préambule, les sites thermaux privés sont peu nombreux dans la région. L'essentiel des hypocaustes fouillés au sein de *villae* et de *domus* correspond à des aménagements destinés au chauffage domestique. La faible documentation disponible sur la question balnéaire dans la région est sans doute liée au fait que, la plupart du temps, les sites de cette nature apparaissent extrêmement érodés et sont souvent incomplets.

Les résultats de la fouille effectuée sur la *villa* gallo-romaine de Fréthun (Pas-de-Calais) ont été publiés en 1991 par Jean-Daniel Demarez. L'auteur présente une petite *villa*, érigée à la fin du 1<sup>er</sup> s. apr. J.-C. et habitée selon lui jusqu'au début du 5<sup>e</sup> s. (Demarez 1991). La section thermale découverte sur le site est située à l'arrière du bâtiment principal. Il s'agit d'un espace balnéaire de petite taille, marqué par la présence d'un hypocauste et d'un secteur d'une surface réduite, situé contre ce dernier et interprété comme l'emplacement d'une baignoire (fig. 22). La fonction balnéaire de l'hypocauste n'est pas remise en question, puisque le canal de chauffe du *praefurnium* est situé à l'extérieur, suivant une position qui, on l'a vu précédemment, témoigne de la présence d'un dispositif de chauffe de l'eau d'un bain. L'auteur laisse apparaître que cette baignoire serait située à côté de l'hypocauste. Les informations disponibles dans l'article étant réduites, il est difficile de juger de la présence effective d'un bassin. Si cette possibilité n'est pas ici remise en cause, il paraît néanmoins peu probable que ce bassin corresponde à un bain chauffé. En effet, celui-ci est séparé de l'hypocauste par un mur et ne semble pas reposer sur un second. Les conditions ne sont donc pas réunies pour maintenir une eau chaude et à température constante. Il s'agirait donc, au mieux, d'un bassin d'eau froide relié à un *frigidarium*. En revanche, le plan de l'hypocauste, bien qu'incomplet, laisse apparaître un ressaut dans le mur nord-ouest, qui pourrait témoigner de la présence d'une exèdre installée dans l'axe du *praefurnium*. Si cette hypothèse s'avère exacte, il s'agit d'une position privilégiée pour l'installation d'un bain chaud, sur l'hypocauste et accolé au *praefurnium*.

Les thermes de la *villa* de Fréthun apparaissent extrêmement réduits comparés à ceux de Beutin. Leur plan se limite à un hypocauste avec un espace accolé, peut-être en lien avec les bains. La comparaison des deux sites permet simplement d'envisager que le statut du propriétaire de la *villa* de Beutin était sans doute plus important que celui du possesseur de celle

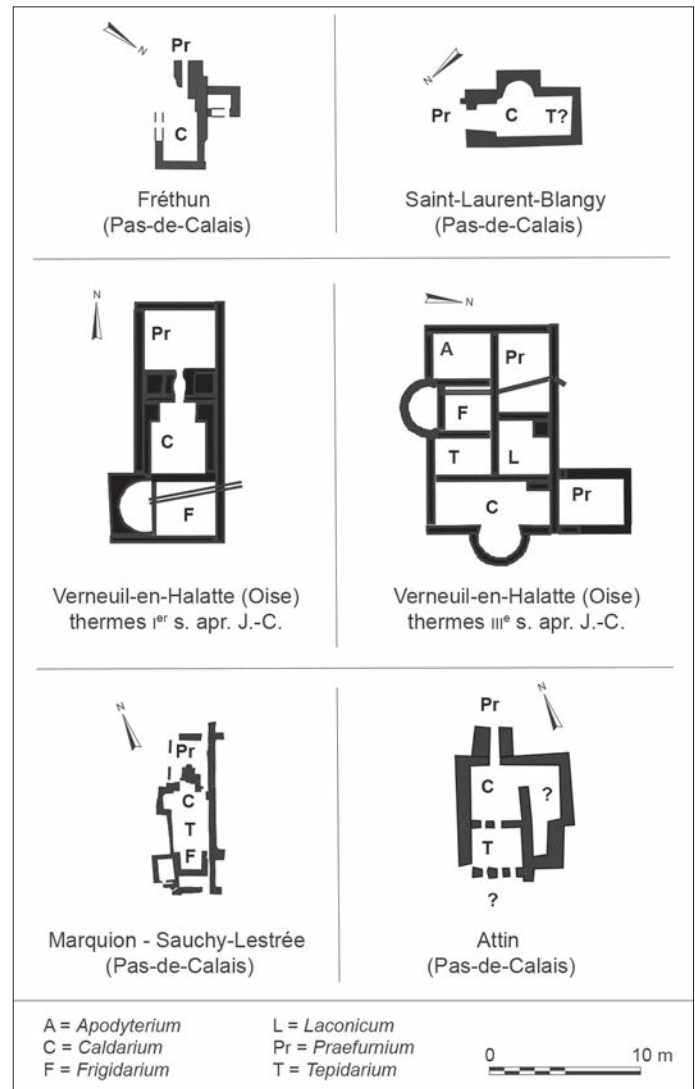


Fig. 22 – Comparaisons régionales de complexes thermaux (DAO : D. Labarre).

de Fréthun. On notera que la comparaison chronologique s'avère difficile, l'auteur précisant simplement que l'hypocauste est encore en usage après le 4<sup>e</sup> s.

Les fouilles réalisées à Saint-Laurent-Blangy (Pas-de-Calais) en 2003 ont également permis d'aborder un édifice balnéaire privé aux dimensions modestes (Favier *et al.* 2006). Là encore, il s'agit d'une section thermale marquée par la présence d'un unique hypocauste, apparaissant dans un contexte isolé d'autres vestiges construits en matériaux non périssables. Le site offre très peu de points communs avec celui de Beutin : la chronologie diffère largement, puisqu'il est daté du début de la seconde moitié du 1<sup>er</sup> s. apr. J.-C. Néanmoins, on peut établir quelques similitudes avec le premier circuit thermal de Beutin (salles 2 et 3). Le plan de l'hypocauste de Saint-Laurent-Blangy présente en effet deux exèdres qui rappellent celles de Beutin (fig. 22) et la première, rectangulaire, est accolée au *praefurnium*, comme à Beutin. Les vestiges du *praefurnium* ont entièrement disparu, mais au vu des traces de rubéfaction visibles à même le sol, on peut penser que le canal de chauffe était pour partie situé dans l'aire de chauffe. La présence d'une baignoire dans l'exèdre axiale apparaît donc très probable. La deuxième exèdre est aménagée dans le mur sud-est de l'hypocauste. Son plan en





Fig. 23 – Vue vers le sud des hypocaustes de la villa du Mont-Chambais à Attin (Pas-de-Calais) (cliché : J.-C. Routier, Inrap).

abside ressemble à celui des exèdres situées sur le mur nord-ouest de la salle 2 à Beutin. On peut y restituer une deuxième baignoire. L'espace à l'ouest des exèdres pourrait quant à lui correspondre à un *tepidarium*.

La villa de Verneuil-en-Halatte (Oise), si elle est un peu plus éloignée, offre l'opportunité d'observer deux espaces thermaux sur un plan complet de ce type d'édifice (Collart 1996) (fig. 22). Les premiers thermes sont constitués de deux pièces (*frigidarium* et *caldarium*), situées au sein du bâtiment résidentiel. On observe une exèdre dans le *frigidarium* qui contenait sans doute un bassin, hypothèse qui s'appuie notamment sur la présence d'un canal d'évacuation débutant dans cet espace. Le *caldarium* était pourvu d'un *solium* installé contre le *prae-furnium*. Ce premier espace thermal est installé au I<sup>er</sup> s. apr. J.-C. puis légèrement modifié dans la seconde moitié du II<sup>e</sup> s., lors d'une phase d'occupation qui pourrait être contemporaine de la période 2 à Beutin. À la fin du III<sup>e</sup> s., la villa est dotée d'un nouvel ensemble balnéaire, situé dans l'aile nord. Plus complexe, celui-ci est pourvu de cinq pièces, avec notamment un *laconicum* et un *apodyterium*.

La villa de Verneuil-en-Halatte (Oise) est imposante, mais on constate que l'espace balnéaire de celle-ci est relativement modeste avant la mise en œuvre du second ensemble thermal, à la fin du III<sup>e</sup> s. apr. J.-C. Cet exemple rappelle que la qualité des thermes ne constitue pas forcément un témoignage suffisant pour juger de l'opulence d'une villa. C'est une constatation qu'il faut garder à l'esprit concernant Beutin, puisque le plan général de l'établissement dans lequel s'intègre les thermes demeure inconnu.

La villa de Marquion/Sauchy-Lestrée (Nord) a été fouillée en 2012 (Barbet, Untereiner dir. 2016). Entre le milieu du II<sup>e</sup> s. apr. J.-C. et le milieu du III<sup>e</sup> s., la propriété se voit dotée d'un espace balnéaire. L'édifice, d'une superficie de 50 m<sup>2</sup>, réunit une série de pièces spécifiques aux bains (n° 8) (fig. 22), dont les sols et soubassements étaient probablement décorés de pierres en calcaire bleu, et les parties hautes ornées d'enduits peints. Le bâtiment est construit en moellons de grès liés à du mortier de chaux et le mortier de tuileau assure les finitions intérieures. On pourrait y reconnaître la distribution classique de pièces telles que le *caldarium*, *tepidarium*, *frigidarium*, desquelles se distingue un petit couloir qui pourrait faire office de vestibule, mais aussi un bassin, occupant une surface fonctionnelle de moins de 2 m<sup>2</sup> et doté d'un système de canalisations en *imbrices*, pour évacuer les eaux usées.

La fouille de Marquion/Sauchy-Lestrée offre donc un exemple très différent de celui découvert à Beutin, avec lequel la comparaison présente donc un intérêt relativement limité. L'exemple a tout de même été retenu puisque les bains sont situés dans la *pars rustica* du domaine : ils étaient donc probablement destinés aux serviteurs. Malgré un plan de la *pars urbana* incomplet, on peut envisager la présence d'un autre espace balnéaire, certainement plus élaboré, réservé à l'usage exclusif des propriétaires. La villa disposerait donc de deux thermes, une disposition suffisamment rare dans la région pour être mentionnée et qui témoignerait de l'importance du domaine.

La comparaison avec le site du Mont-Chambais sur la commune d'Attin (Pas-de-Calais), fouillé en 2010 par Jean-Claude Routier, s'avère intéressante (Routier dir. 2017). Le site se trouve à environ 1 km à l'est de Beutin, également installé sur le versant nord de la vallée de la Canche. Si les circuits balnéaires des deux sites diffèrent dans leurs agencements, on peut néanmoins faire quelques rapprochements concernant les matériaux de construction, et notamment ceux employés pour la construction des *prae-furnia*.

Au regard du plan général de l'établissement d'Attin, le circuit thermal semble correspondre à un parcours linéaire rétrograde avec *caldarium* et *tepidarium* (fig. 22). La salle située au sud du *tepidarium* est indéterminée et pourrait correspondre à un *frigidarium*, mais le mur de séparation présente des vides qui permettent à l'air chaud de circuler. Le sol de la salle accolée au *caldarium* est au même niveau que celui des autres salles : on peut donc penser que celui-ci disposait également de pilettes soutenant une *suspensura*. La pièce semble uniquement avoir été chauffée par la chaleur résiduelle du *caldarium*, on peut donc l'envisager comme un *apodyterium* ou bien un *dstrictarium*. L'hypothèse d'un *laconicum* semble à écarter, puisque la pièce n'est pas directement chauffée et ne peut pas, en conséquence, être la plus chaude du parcours.

Le canal de chauffe du *prae-furnium* est situé à l'extérieur de l'hypocauste, on peut donc conclure à la présence d'un bain. L'absence d'exèdre dans le *caldarium* conduit à positionner le bain contre le mur, au plus près du *prae-furnium*. Néanmoins, la forte érosion du terrain nous prive des indices nécessaires pour l'affirmer complètement et on peut, par exemple, noter que la fouille n'a révélé aucune trace d'un canal d'évacuation des eaux usées.

Le *prae-furnium* des thermes d'Attin présente plusieurs similitudes avec celui de la salle 7 de Beutin (fig. 23). Dans les deux cas de figure, il s'agit d'une construction en briques et tuiles de remploi liées par du limon argileux. La différence entre les deux structures est que le *prae-furnium* d'Attin ne révèle pas d'empreinte de la chaudière. Cette absence peut être interprétée de plusieurs façons. La première pourrait être liée à l'état de conservation, en effet le négatif de la chaudière apparaissait peut-être plus haut sur la structure. La seconde hypothèse verrait la chaudière simplement posée sur le canal de chauffe.

Malgré une surface restreinte, le site d'Attin offre également un bel exemple de thermes domestiques dans la région. Leurs qualités permettent, comme à Beutin, d'envisager une villa opulente, qui témoigne sans doute du statut privilégié du propriétaire. La chronologie s'établit de la façon suivante : les premiers vestiges (fosses et fossés) sont datés des I<sup>er</sup> et II<sup>e</sup> s. apr. J.-C. et le bâtiment thermal du IV<sup>e</sup> s.

La présence de deux *villae* à 1 km d'intervalle, installées sur le versant nord de la Canche, offre de nouvelles perspectives de recherches pour la période romaine dans ce secteur (Labarre, Routier, à paraître). On peut espérer que de futures opérations autour de ces *villae* permettront de mieux cerner leur statut et leurs activités.

Au terme des recherches comparatives sur un plan régional, il apparaît que la section balnéaire domestique découverte sur le site de Beutin correspond à l'exemple le plus complet observé à ce jour dans le Nord-Pas-de-Calais. Cette constatation conduit donc naturellement à élargir le champ des recherches aux sites extra-régionaux.

## COMPARAISONS EXTRA-RÉGIONALES

L'élargissement du champ de recherche offre un panel de sites plus important, permettant d'orienter les comparaisons sur la base de quelques thématiques, directement liées aux particularités du site de Beutin. Ainsi, la première partie sera consacrée aux comparaisons avec des *villae* disposant d'un circuit thermal resserré, présentant des similitudes avec la section thermale sud-ouest (circuit 1) de Beutin. La deuxième partie réunira quelques exemples de *villae* avec deux parcours balnéaires distincts et une dernière partie enfin s'attachera aux comparaisons avec des sites disposant de circuits dédiés aux activités physiques (circuit 2 de Beutin).

### LES INSTALLATIONS THERMALES CONSTRUITES SELON UN PLAN RESSERRÉ

Les exemples de constructions de cette nature sont très nombreux. Le choix des sites de comparaison s'est porté sur trois *villae* situées en Wallonie (Belgique), qui présentent quelques caractéristiques chronologiques et architecturales permettant de les rapprocher du site de Beutin.

La *villa* de Vieille Terre au Couvent, située sur la commune de Doische (Vodelée, Belgique) (Brulet dir. 2008, p. 524), présente une petite installation thermale située dans son angle nord-est (fig. 24). Celle-ci est construite selon un plan resserré, articulé autour d'un hypocauste présentant trois exèdres, qui rappellent l'hypocauste 2183 du circuit 1 de Beutin. L'hypocauste de Vodelée a été interprété comme un *caldarium*. On peut facilement restituer une baignoire dans l'exèdre axiale. L'exèdre orientale a également pu disposer d'un bain et, possiblement, d'un *labrum*, dans l'exèdre occidentale. L'auteur n'envisage pas de diviser l'espace en deux parties (*caldarium/tepidarium*), comme on l'a fait pour l'hypocauste 2183. Cette différence pourrait s'expliquer par la présence de la petite pièce carrée située au sud de l'exèdre occidentale. Le sol de cet espace reposait sur des pilettes. Il était alors probablement chauffé par la chaleur résiduelle provenant du foyer du *caldarium*. L'auteur envisage cette pièce comme un *tepidarium*. Dès lors, il apparaît superflu de partitionner l'espace de l'hypocauste à trois exèdres pour aménager une salle intermédiaire déjà existante. La fin du parcours aboutit au *frigidarium*, qui se présente également sous la forme d'une petite pièce carrée, dotée d'un bassin demi-circulaire. La surface totale de l'installation thermale

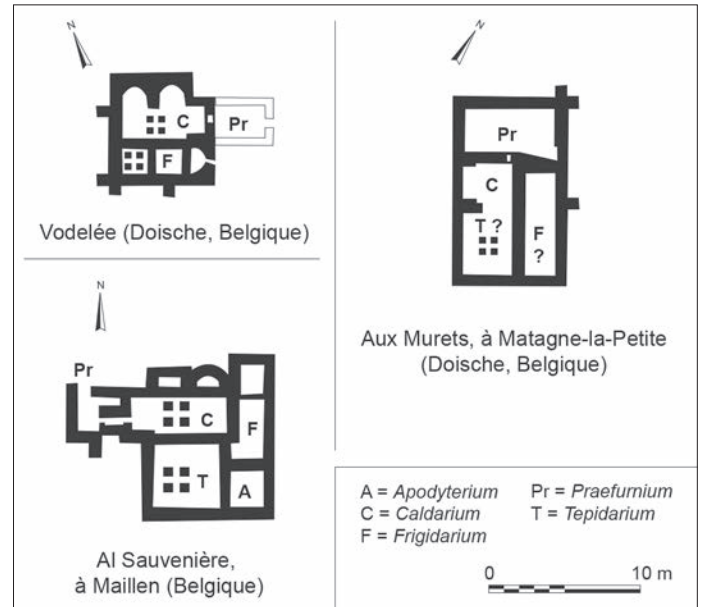


Fig. 24 – Les thermes construits selon un plan resserré (DAO : D. Labarre).

de Vodelée approche les 40 m<sup>2</sup>, en incluant les murs et en excluant l'aire de chauffe ce qui correspond peu ou prou à celle du circuit 1 de Beutin (35 m<sup>2</sup>). La phase d'occupation de la *villa*, contemporaine de l'installation des thermes (phase 3) est datée du III<sup>e</sup> s. apr. J.-C. Cette datation peut correspondre à celle proposée à Beutin pour la période 3.

La *villa* située au lieu-dit aux Murets, sur la commune de Matagne-la-Petite, rattachée à la ville de Doische, dans la province de Namur en Belgique, dispose également d'une petite installation balnéaire (Brulet dir. 2008, p. 521), formée d'un hypocauste et d'une pièce étroite accolée à l'est de ce dernier. Le *praefurnium* est situé au nord-ouest de l'hypocauste. Les thermes de cette *villa* s'étendent sur une surface d'environ 40 m<sup>2</sup>, identique à celle du circuit 1 de Beutin.

Le plan de l'hypocauste de Matagne-la-Petite laisse entrevoir un muret qui sépare l'espace en deux (fig. 24). Au sud-ouest de ce muret, on distingue une exèdre rectangulaire, en position latérale par rapport au *praefurnium*. L'exèdre, dont la longueur mesure environ 2 m et la largeur 1 m, marque très certainement l'emplacement de la baignoire. La présence du muret permet d'envisager que l'hypocauste de Matagne-la-Petite était partitionné en deux espaces, comme cela a été proposé pour l'hypocauste 2183 de Beutin. Dans cette hypothèse, l'espace sud-est pourrait correspondre à un *tepidarium*. La fouille n'a, semble-t-il, livré aucun élément permettant de proposer une interprétation sur la fonction de la salle étroite située au nord-est du *caldarium*. Sa position permet néanmoins d'envisager une fonction de *frigidarium* et/ou d'*apodyterium*. La *villa* de Matagne-la-Petite est abandonnée durant la seconde moitié du III<sup>e</sup> s. apr. J.-C., après un incendie qui l'a entièrement ravagée.

Le troisième et dernier exemple retenu est situé à Maillen, sur la commune d'Assesse en Belgique, au lieu-dit Al Sauvenièrre (Brulet dir. 2008). L'installation thermale est située dans une extension, aménagée au niveau de l'angle nord-est du logis (fig. 24). Elle présente un plan resserré qui, comme les deux précédents exemples, est assez proche de celui observé à Beutin. Il est composé de quatre salles, un *caldarium*, un *tepidarium*,



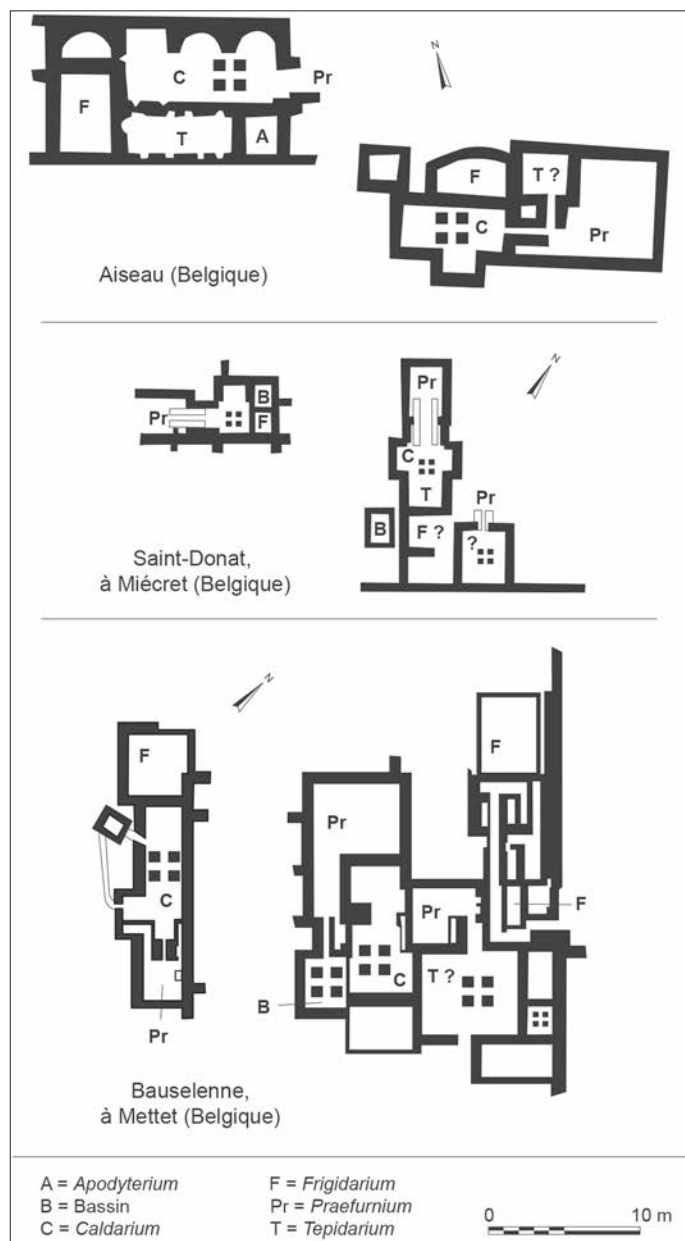


Fig. 25 – Les villae avec deux circuits balnéaires (DAO : D. Labarre).

un *frigidarium* et un probable *apodyterium*. Bien que le plan général de l'ensemble présente quelques correspondances avec celui du circuit 1 de la villa de Beutin, il faut noter que la surface des thermes de Maillen est deux fois supérieure à celle de Beutin (soit environ 80 m<sup>2</sup>).

Le plan de l'hypocauste de Maillen est identique à celui de l'hypocauste 2183. On observe trois exèdres, une axiale et deux latérales. L'exèdre latérale occidentale présente un plan rectangulaire et l'exèdre orientale, un plan demi-circulaire, soit la même configuration que sur le site de Beutin. Comme c'est le cas sur le site de Vodelée, l'auteur ne propose pas de partitionner l'hypocauste en deux espaces (*caldarium/tepidarium*), mais situe le *tepidarium* au sud de l'hypocauste à trois exèdres. Cette pièce étant la plus grande du circuit, elle pourrait également servir de salle de sport.

On constate donc au travers de ces trois exemples que le circuit 1 de la villa de Beutin est construit sur un modèle connu et assez répandu.

## LES VILLAE AVEC DEUX CIRCUITS BALNÉAIRES

Alain Bouet rappelle dans sa thèse que « la plupart de ces thermes multiples n'ont pas été mis en place lors d'un programme unique mais sont la résultante de plusieurs phases de réaménagement » (Bouet 2003, vol. 1, p. 305). On a vu que le bâtiment observé à Beutin a été fortement remanié entre les périodes 2 et 3. Néanmoins, il est certain que les deux circuits balnéaires observés pour la période 3 correspondent bien à un choix architectural unique, qui témoigne de la volonté du propriétaire de disposer de deux parcours différenciés.

Les exemples de villae dotées de thermes multiples sont peu nombreux en Gaule septentrionale mais quelques sites, observés en Belgique wallonne, présentent toutefois cette particularité (Brulet dir. 2008).

La villa d'Aiseau, dans la province du Hainaut en Belgique, a été fouillée à la fin du XIX<sup>e</sup> s., par la Société royale d'archéologie, d'histoire et de paléontologie de Charleroi (Brulet dir. 2008, p. 303) (fig. 25). La première installation s'inscrit dans un plan resserré et est composée d'un *caldarium* à trois exèdres, d'un *tepidarium*, d'un *frigidarium* et d'un *apodyterium*. R. Brulet précise, dans sa description des bains, qu'une deuxième hypothèse a été formulée pour caractériser l'hypocauste à trois exèdres latérales : elle consisterait en la présence d'un *tepidarium* dans l'exèdre rectangulaire située au niveau de l'extrémité ouest de l'hypocauste. On peut noter que la possibilité d'un hypocauste à plusieurs exèdres, partitionné en plusieurs espaces, a également été évoquée pour l'hypocauste 2183 du circuit 1 à Beutin.

La deuxième installation balnéaire est située dans un petit bâtiment isolé du reste de la villa. Les thermes sont organisés autour d'un unique hypocauste deux exèdres, une axiale et une latérale, qui témoignent de la présence de bains. Deux autres espaces étroits au nord du *caldarium* sont interprétés comme étant le *frigidarium* et le *tepidarium*. L'hypothèse du *tepidarium* apparaît peu probable, sa position ne permettant pas d'assurer la transition entre le *frigidarium* et le *caldarium*, puisqu'il n'est pas en relation avec ce dernier. L'espace entre ces deux salles est occupé par le *praefurnium*, certainement doté d'une chaudière et d'une probable citerne d'eau froide, qui en barre nécessairement l'accès. Pour autant, l'auteur précise que cette pièce disposait d'un hypocauste et, sur le plan, on constate la présence d'un *praefurnium*. On pourrait être tenté de restituer un *laconicum*, mais comme pour l'hypothèse du *tepidarium*, sa position dans le circuit pose problème. Cette pièce, la plus chaude du parcours, est la dernière fréquentée par le baigneur avant d'entrer dans le *caldarium* (Bouet 2003, vol. 1, p. 108). Ici, l'usager devrait repasser par le *frigidarium* pour accéder au *caldarium*, soit suivant un itinéraire non conforme au circuit classique des thermes.

Les données qui concernent la villa d'Aiseau sont assez incomplètes. D'après le matériel, elle serait datable des II<sup>e</sup> et III<sup>e</sup> s. apr. J.-C. Il n'a pas été possible d'établir avec certitude si les deux installations thermales sont contemporaines l'une de l'autre, ou si l'une des deux a été abandonnée au profit de l'autre.

La villa de Saint-Donat à Miécrot, sur la commune de Havelange en Belgique, a été fouillée à la fin des années 1960 (Brulet dir. 2008, p. 546) et n'a fait l'objet que d'une observation

partielle, le plan qui en résulte est donc très lacunaire (fig. 25). Néanmoins, son décapage a permis de mettre en évidence deux sections thermales, aménagées au sein de deux bâtiments éloignés d'une dizaine de mètres. Le site étant sans doute très érodé, on ne peut pas exclure qu'ils pouvaient en fait être reliés entre eux.

Les premiers thermes semblent avoir été greffés au bâtiment principal. Il s'agit d'une petite installation composée de trois espaces, se développant sur une surface totale d'environ 10 m<sup>2</sup>. Le parcours compte un *caldarium* avec une exèdre rectangulaire latérale et un *frigidarium* avec, sans doute, un bassin au nord-ouest.

La seconde section thermale est plus imposante, on y observe notamment un *caldarium* doté de trois exèdres, une axiale et deux latérales en vis-à-vis. La partie sud-est, probablement séparée par une cloison, devait correspondre au *tepidarium*. La suite du parcours est incertaine, l'érosion du terrain ayant entraîné la perte des connexions entre les différents espaces. Le bassin situé au sud-ouest du *caldarium* suggère toutefois la présence d'un *frigidarium*, et on notera également que l'ensemble est équipé d'un deuxième hypocauste à l'est du premier. Celui-ci est pourvu d'un *praefurnium* avec canal extérieur, qui sous-entend qu'il devait être doté d'un dispositif pour chauffer l'eau d'un bain. Le site, malgré ces lacunes, offre un exemple supplémentaire de thermes multiples, avec une des deux installations nettement plus évoluée que l'autre.

Enfin, la *villa* de Bauseienne, sur la commune de Mettet en Belgique, constitue également un bel exemple (Brulet dir. 2008, p. 547). Le mobilier prélevé durant la fouille situe l'occupation entre le I<sup>er</sup> et le II<sup>e</sup> s. apr. J.-C.

Les deux sections thermales sont installées au sein d'un bâtiment greffé à l'angle sud-ouest de l'aile sud-ouest de la *villa* (fig. 25). L'installation la plus vaste est située au nord-ouest du bâtiment et est composée de quatre pièces chauffées par hypocauste et de deux petits espaces présentés comme étant des salles froides. L'ensemble se développe sur une surface d'environ 150 m<sup>2</sup>.

Les données qui concernent ce premier édifice thermal sont assez lacunaires et le plan de l'ensemble demeure difficilement lisible. L'archéologue en charge de l'opération interprète la vaste pièce centrale comme étant le *tepidarium*. Au regard des dimensions des espaces désignés comme des *caldaria*, cette interprétation semble erronée puisque, comme on l'a déjà évoqué, un espace de transition n'a pas de raison d'être plus vaste que les espaces au sein desquels le baigneur s'attarde (*caldarium*, *laconicum* ou *frigidarium*). On pourrait éventuellement y voir, comme à Beutin, un espace chauffé dédié aux exercices physiques. La deuxième installation thermale est adossée à un bâtiment dont la vocation pourrait être artisanale. Construite selon un plan axial, elle est dotée d'un *caldarium* et d'un *frigidarium*, qui se développent sur une surface d'environ 50 m<sup>2</sup>. Le *caldarium* présente une exèdre latérale qui est vraisemblablement le siège d'une baignoire, dont les eaux étaient évacuées *via* une canalisation qui aboutissait à un puits perdu, une disposition également observée sur le site de Beutin (canal d'évacuation de la salle 7).

La proportion de *villae* dotées de thermes multiples est finalement assez faible en Gaule septentrionale mais les quelques exemples présentés nous indiquent, comme on pouvait s'y attendre, que ce type d'aménagement témoigne de l'opulence du domaine dans lequel il s'inscrit.

Les sites présentés correspondent à des opérations anciennes et il faut noter que les informations qui concernent les phasages sont souvent très insuffisantes. En l'état, il est difficile de déterminer une chronologie précise des différentes installations.

Par ailleurs, il convient de s'interroger sur la destination de ces parcours multiples. Plusieurs hypothèses peuvent être formulées. L'une consiste en une volonté de partitionner l'espace par sexe (une disposition observée dans les premiers édifices thermaux publics). On imagine également que sur les domaines importants, les domestiques peuvent avoir accès à des thermes qui leurs sont réservés. Enfin, les différences de superficie entre les deux circuits pourraient témoigner du fonctionnement de l'ensemble le plus vaste durant des occasions particulières et de l'utilisation quotidienne du circuit le plus modeste. Une réponse globale à cette question ne peut être envisagée, tant les différences sont nombreuses entre les *villae*. L'hypothèse d'une partition sexuée est souvent rejetée, puisque, comme c'est le cas dans les édifices publics, l'utilisation des thermes par les hommes et les femmes se faisait probablement durant des créneaux horaires différents.

L'hypothèse d'un circuit réservé aux domestiques semble en revanche pertinente, au moins pour le site de Mettet. Si l'on en croit le fouilleur, le circuit le plus modeste est accolé à l'arrière d'un bâtiment à vocation artisanale, tandis que le plus vaste est quant à lui accolé à l'une des parties résidentielles de la *villa*. Le fait que le petit circuit balnéaire soit associé à un espace de travail indique peut-être que celui-ci est réservé au personnel travaillant sur le domaine.

Cette hypothèse pourrait également convenir pour le site de Miécrot, où l'on observe un espace balnéaire très restreint à l'arrière d'un bâtiment. Néanmoins, le plan lacunaire de la *villa* ne permet en aucun cas d'en avoir la certitude.

## LES INSTALLATIONS THERMALES DESTINÉES AUX ACTIVITÉS PHYSIQUES

Une autre hypothèse peut être formulée pour tenter d'expliquer la présence de deux circuits balnéaires au sein d'une même *villa* et irait dans le sens de la mise en place d'un circuit particulier, destiné aux activités physiques. C'est cette hypothèse qui a été proposée pour interpréter le circuit 2 à Beutin. Il faut noter qu'à ce jour, cette possibilité n'a semble-t-il jamais été envisagée au Nord de la Gaule.

Dans sa thèse, A. Bouet présente quelques exemples de circuits pour sportifs, tous situés au Sud de la Gaule qui, dans la plupart des cas, sont caractérisés par la présence d'une vaste pièce chauffée (fig. 26). En introduction de son chapitre dédié aux salles de sport chauffées, A. Bouet rappelle que « dans un édifice de bains, la salle de sport chauffée est, toutes proportions gardées, une pièce plus importante que les autres » (Bouet 2003, vol. 1, p. 119). Cette constatation prouve donc que l'on ne peut pas confondre une salle chauffée, dédiée aux exercices physiques, avec une autre salle chauffée du parcours (*caldarium*, *laconicum* ou *tepidarium*). La figure 26 présente quelques exemples de salles de sports observées dans le sud de la Gaule. A. Bouet relève également deux cas, à Faverges et à Sainte-Colombe-lès-Vienne, où cette salle est accolée à un



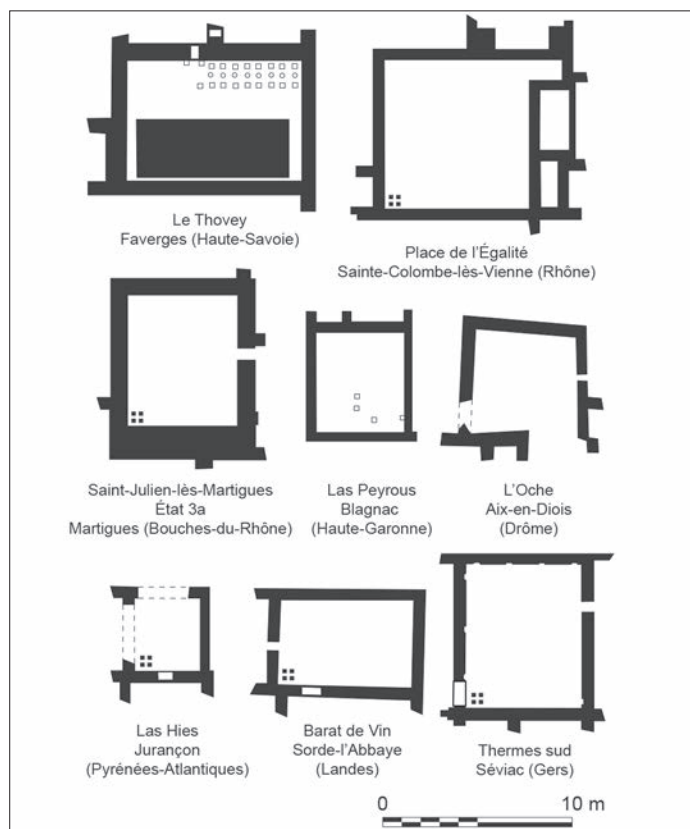


Fig. 26 – Exemples de salles de sport chauffées découvertes dans le sud de la Gaule (d'après Bouet 2003, vol. 1, p. 119, pl. 107).

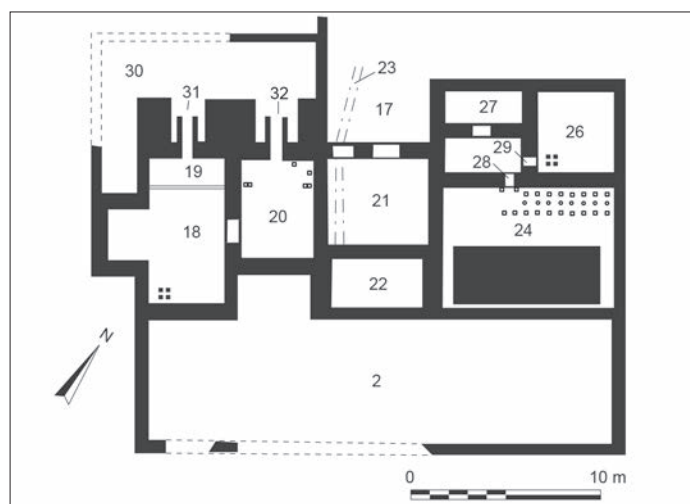


Fig. 27 – Plan de l'espace balnéaire de la villa du Thovey, à Faverges (Haute-Savoie) (d'après Bouet 2003, vol. 2, p. 97, fig. 66).

*laconicum-districtarium*, une disposition qui selon lui étaye leur interprétation comme salle de sports (Bouet 2003, vol. 2, p. 95 et p. 278). On verrait alors, dans la pièce adjacente, un espace au sein duquel le sportif se lavait après l'effort. La forte chaleur à l'intérieur du *laconicum* favorise en effet l'ouverture des pores de la peau et permet de réaliser un dégrasage en profondeur. Cette association entre salle de sport et *laconicum-districtarium* est l'hypothèse retenue pour caractériser les espaces 9 et 7 sur le site de Beutin.

Le site de Sainte-Colombe-lès-Vienne correspondant à un édifice public, on se bornera donc aux seules comparaisons avec le site de Faverges.

La villa du Thovey est située sur la commune de Faverges (Haute-Savoie). Son installation balnéaire est divisée en deux parcours (fig. 27) : le premier est situé au nord-ouest et comprend un *frigidarium* avec une *piscina* au sud-est (salles 21 et 22), un *laconicum* au sud-ouest (20) et, accolé à ce dernier, un *caldarium* (18) doté de deux bassins. Ce premier circuit s'effectue selon un itinéraire linéaire rétrograde.

Le deuxième parcours est situé au nord-est du *frigidarium* – on peut d'ailleurs imaginer que cet espace est commun aux deux circuits. De même, il paraît probable que le *frigidarium* remplissait également la fonction d'*apodyterium*. Sur le site de Beutin, la salle 3, associée au premier circuit, est aussi interprétée comme un *frigidarium-apodyterium*. Cette salle jouxte le circuit 2 et peut donc également servir de vestiaire au second parcours.

L'itinéraire se poursuit par un passage dans la salle 24 (environ 50 m<sup>2</sup>) chauffée par hypocauste. Le massif maçonné 25 est interprété comme étant un dispositif destiné à empêcher un chauffage uniforme du sol, afin de conserver une température modérée. Il s'agit de l'espace le plus vaste de l'installation thermique (tous circuits confondus) et qui, d'après A. Bouet, correspond à une salle de sport chauffée.

La salle 26 est accolée à la salle 24 au nord-ouest. Il s'agit d'une petite pièce de plan carré, chauffée par hypocauste, qui ne peut en aucun cas être un *laconicum* puisqu'elle n'est pas associée à un *caldarium*. Elle ne peut pas non plus être le *caldarium* d'un circuit uniquement composé des salles 24 et 26, puisque rien ne justifierait la présence d'une salle chauffée si vaste à côté d'un *caldarium*. A. Bouet propose donc d'y voir un *laconicum-districtarium* réservé aux sportifs.

Cette configuration entre les salles 24 et 26 de Faverges s'apparente à celle observée sur le site de Beutin. La salle 9 est également la salle chauffée la plus vaste de toute l'installation thermique et, de la même manière, elle est accolée à une pièce chaude (7) sans connexion avec d'autres salles d'un circuit balnéaire classique. L'hypothèse formulée par A. Bouet semble donc convenir pour caractériser le deuxième circuit de Beutin. La différence entre les deux installations est la présence de la pièce 8 à Beutin, interprétée comme un espace de transition (*tepidarium* ?) entre la salle de sport et le *laconicum-districtarium*.

Pour finir, les deux sites présentent un dernier point commun qui, dans les deux cas, semble confirmer la théorie d'un circuit réservé aux sportifs. Il s'agit de l'espace 2 à Faverges et de l'espace 4 à Beutin. A. Bouet décrit le premier comme un large portique, à demi-couvert. Il voit dans celui-ci un lieu également destiné à la pratique d'activités physiques et propose de l'interpréter comme une palestre. L'espace 4 de Beutin, au nord-ouest de la salle de sport chauffée 9, pourrait aussi correspondre à une palestre, un secteur potentiellement ouvert, intégré aux installations thermales, et dont on a vu que sa surface s'inscrit dans des proportions déjà observées pour ce type d'aménagement.

Comme souligné précédemment, l'hypothèse d'un circuit réservé aux sportifs n'a semble-t-il jamais été proposée pour caractériser un itinéraire thermal domestique au Nord de la Gaule. Les recherches entreprises dans le cadre de la présente étude ont conduit à passer en revue plusieurs plans de *villae* et il en est une en Belgique wallonne qui pourrait correspondre à ce schéma. Il s'agit de la villa du Corria sur la commune de Gesves, dans la province de Namur en Belgique (Lefert 2007), qui présente des thermes complexes vraisemblablement

constitués de deux circuits (fig. 28). Le premier est situé à l'est de l'ensemble thermal et correspond aux bains primitifs. Il est composé d'un *caldarium* doté d'une exèdre axiale, au sein de laquelle était probablement aménagé un *solium*. Le parcours se poursuit par un *frigidarium* à l'ouest, équipé d'un bassin d'eau froide. Cette première installation correspond à un petit parcours linéaire rétrograde composé de deux pièces. Sophie Lefert propose, en phase 3, la mise en place d'un second parcours, attenant au premier et orienté selon un axe nord-sud. Elle associe à ce trajet une pièce de plan carré, interprétée comme un *tepidarium* et un *caldarium* pourvu de trois exèdres. Le plan du *caldarium* apparaît quelque peu ambigu. En premier lieu, le *praefurnium* n'est pas localisé avec certitude. Sur la base de quelques traces de rubéfaction, elle propose de le restituer à l'est de l'exèdre latérale. La présence de ce foyer n'est pas remise en question, mais il paraît peu probable qu'il ait été destiné à chauffer l'ensemble de la pièce. Il pourrait cependant correspondre à un foyer d'appoint, utilisé pour chauffer l'eau du bain situé dans l'exèdre. L'absence de certitude concernant la position du *praefurnium* résulte très certainement de l'état d'érosion du terrain qui a entraîné la disparition de ses traces. On peut alors envisager de le situer au niveau de l'extrémité sud de la pièce, une position qui le placerait dans l'axe de l'hypocauste. Le *caldarium* communique au sud-est avec une pièce de plan carré, dont l'interprétation s'avère compliquée. Elle est occupée par un sol en béton composé de plusieurs couches, dont l'épaisseur totale est assez importante puisqu'elle atteint environ 0,40 m. Si l'appartenance de cette pièce au deuxième circuit semble indéniable, son interprétation en revanche est plus ardue. Elle pourrait correspondre à un *tepidarium*, chauffé par la chaleur résiduelle du *caldarium*, car les deux espaces semblent communiquer ; l'auteure note l'absence de pilettes, mais celles-ci ont peut-être disparu suite, là encore, à l'érosion du terrain. Cet épais socle de béton de tuileau pourrait également marquer l'emplacement d'un bassin non chauffé. Les questions posées par l'épaisseur de ce sol en béton de tuileau rappellent celles soulevées par le massif de béton 2139/2018 de Beutin, au sud-ouest de la salle 3. En extrapolant le plan du circuit 1 de Beutin au site de Gesves, on peut envisager que la pièce qui suit, au nord, soit un *frigidarium* et/ou un *apodyterium*.

Il faut revenir enfin sur l'interprétation proposée pour la vaste salle de plan carré, implantée dans l'angle des circuits 1 et 2 à Gesves. Celle-ci s'étend sur une surface d'environ 30 m<sup>2</sup>, ce qui en fait la plus grande salle de toute l'installation thermique. L'auteure de l'article interprète cette dernière comme un *tepidarium* mais on a vu, à maintes reprises, qu'il n'y a aucune raison pour qu'un espace de transition soit plus vaste que ceux au sein desquels le baigneur s'attarde. Sur la base de cette constatation, il apparaît que la pièce ne peut pas être un *tepidarium*, ni non plus un *caldarium* doté d'un *solium* puisque le canal de chauffe ne permet pas d'installer un dispositif pour chauffer l'eau d'un bain. Elle ne peut pas davantage correspondre à un *laconicum*, puisque sa taille induit que sa température soit forcément moindre que celle du petit *caldarium* du circuit 1. Ces quelques observations conduisent donc à proposer l'hypothèse d'une pièce réservée aux exercices physiques. Cette possibilité semble expliquer la taille de la salle et sa position par rapport aux autres installations. Sa situation, entre les deux circuits, ne permet pas en revanche de connaître avec certitude la suite du parcours.

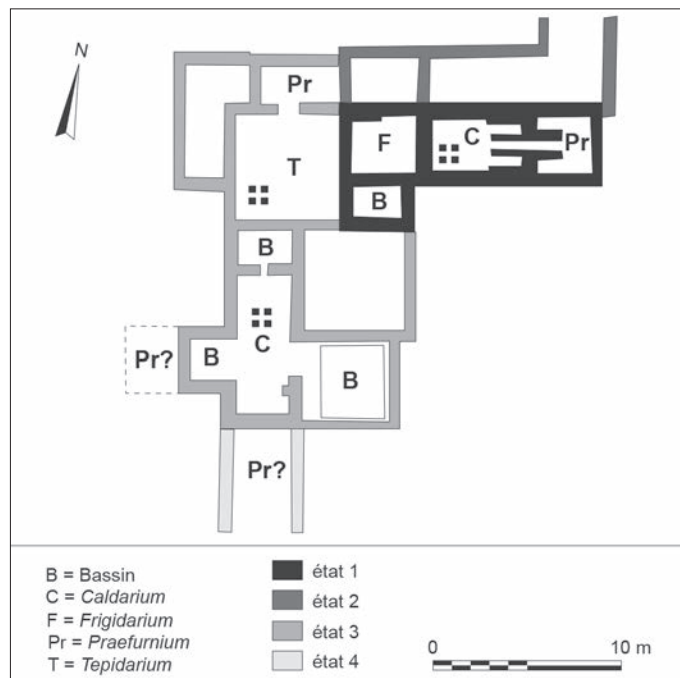


Fig. 28 – Plan de l'espace balnéaire de la villa le Corria, à Gesves (Belgique) (d'après Lefert, Bausier 2011, fig. 2, p. 87).

Au regard du plan, le sportif pourrait à loisir intégrer le circuit primitif à l'est ou bien le second, au sud.

L'hypothèse d'une salle de sport à Gesves, si elle s'avérait exacte, constituerait un précédent en matière d'installation sportive domestique en Gaule septentrionale. Ce second exemple confirmerait en effet que ce type d'aménagement était également connu au Nord de la Gaule et qu'il pouvait séduire certains propriétaires de *villae*.

\*  
\* \*

La présentation du site et les quelques comparaisons proposées dans le cadre de cet article révèlent le caractère singulier des découvertes réalisées à Beutin. Si la présence d'un espace balnéaire au sein d'un établissement rural n'est pas en soi une nouveauté, on note tout de même sa rareté en pays morin. Ici, c'est la complexité du parcours thermal avec deux sections distinctes, un exemple unique dans la région, qui fait la particularité du site. La qualité de l'installation conduit donc à s'interroger sur la nature de l'établissement dans laquelle elle s'inscrit. Au regard de la faible surface ouverte dans le cadre de l'opération, cette aspiration ne sera pas entièrement satisfaite. S'agit-il du siège d'un domaine foncier important, avec une économie axée sur la production agricole, ou bien encore d'une *villa* d'agrément, propriété d'un personnage influent, installé à Boulogne, à Étaples ou ailleurs ? Les deux fonctions pouvaient également être cumulées.

Pour tenter de répondre à ces questions, ou tout au moins proposer quelques pistes de réflexion, il convient de replacer le site dans son environnement. On a vu dans l'introduction que l'établissement se situe au carrefour de plusieurs axes de communication terrestres et peut-être fluvial. Il est généralement admis que la Canche matérialise la frontière entre le territoire des Ambiens au sud et celui des Morins au nord et qu'elle ne constitue pas seulement la limite naturelle entre deux territoires, mais est d'abord un espace



attractif attesté par la présence de nombreux sites de part et d'autre de la vallée. Les propriétaires de la *villa* de Beutin ont sans doute tiré parti de cette position avantageuse, favorable aux échanges de toutes sortes et qui concourt à la prospérité d'un domaine. Il paraît donc raisonnable de penser que cette situation n'est pas étrangère au choix qui a déterminé son implantation.

Une autre interprétation pourrait être liée au contexte troublé, à cette période, par les premiers raids francs et saxons

amenant au développement d'un système militaire de défense des côtes de la Manche (*Litus Saxonicum*).

Les installations observées à Beutin témoignent d'une certaine opulence, de quoi sans doute nuancer l'impact d'éventuelles attaques de pirates francs et saxons sur la prospérité de ce secteur. Cette hypothèse est corroborée par la fouille récente de la *villa* d'Attin, située à 1 km en amont sur la Canche (Routier dir. 2017 ; Labarre, Routier à paraître).

## BIBLIOGRAPHIE

### ABRÉVIATIONS

CUF	Collection des universités de France.
Inrap	Institut national de recherches archéologiques préventives.
RFO	Rapport final d'opération.

### SOURCES ANCIENNES

**Sidoine Apollinaire** : *Correspondance*, Livres I-V, trad. A. Loyen, Paris, Les Belles Lettres (coll. CUF, série latine, 199), 1970.

**Vitruve** : *De l'architecture*, Livre X, trad. L. Callebaut, Paris, Les Belles Lettres (coll. CUF, série latine, 279), 1986.

### RÉFÉRENCES

**Barbet C., Untereiner B. (dir.) 2016** : Des tombes monumentales pour des habitats privilégiés ? Regards sur les espaces domestiques et funéraires antiques des secteurs 21 et 22-23, in Prilaux G. (dir.), *Canal Seine-Nord Europe, fouille 32, Nord-Pas-de-Calais, Pas-de-Calais, Marquion et Sauchy-Lestrée. Du Néolithique à l'Antiquité tardive : les occupations de la plate-forme multimodale de Sauchy-Lestrée/Marquion* (62), RFO de fouilles archéologiques, Glisy, Inrap, VI, 3 vol., 375 p., 359 p. et 317 p.

**Bouet A. 2003** : *Les thermes privés et publics en Gaule Narbonnaise*, Rome, École française de Rome (coll. de l'École française de Rome, 320), 2 vol., 416 p. et 381 p.

**Brulet R. (dir.) 2008** : *Les Romains en Wallonie*, Bruxelles, Racine, 625 p.

**Collart J.-L. 1996** : La naissance de la *villa* en Picardie : la ferme gallo-romaine précoce, in Bayard D., Collart J.-L. (dir.), *De la ferme indigène à la villa romaine : la romanisation des campagnes de la Gaule, Actes du deuxième colloque de l'association AGER, Amiens, 23-25 septembre 1993*, Amiens, Revue archéologique de Picardie (numéro spécial, 11), p. 121-156.

**Degbomont J.-M. 1984** : *Le chauffage par hypocauste dans l'habitat privé : de la place Saint-Lambert à Liège à l'Aula Palatina de Trèves*, Liège, Service d'archéologie préhistorique et centre interdisciplinaire de recherches archéologiques de l'université de Liège (coll. Études et recherches archéologiques de l'université de Liège, 17), 240 p.

**Demarez J.-D. 1991** : La *villa* gallo-romaine de Fréthun, *Revue du Nord, Archéologie*, 73, 292, p. 173-194.

**Deru X. 1994** : Les bains publics et domestiques dans la cité des Tongres, *Documents d'archéologie régionale*, 4, p. 5-63.

**Favier D., Jacques A., Prilaux G. 2006** : ZAC Actiparc, Saint-Laurent-Blangy (Pas-de-Calais), les occupations humaines au lieu-dit « Les Soixante », de la ferme aristocratique gauloise au complexe militaire romain, RFO de fouille archéologique, Amiens, Inrap Nord-Picardie, 3 vol., 65 p., 222 p. et 176 p.

**Krencker D. von, Krüger E., Lehmann H., Wachtler H. 1929** : *Die Trierer Kaiserthermen*, Augsburg, Dr Benno Filser, 344 p.

**Labarre D. (dir.) 2016** : *Beutin (Pas-de-Calais), le Camp Saint-Pierre, rue de l'Église : les thermes de la villa de Beutin*, RFO de fouille archéologique, Amiens, Inrap Nord-Picardie, 3 vol., 199 p., 181 p. et 123 p.

**Labarre D. (dir.) 2017** : *Beutin (Pas-de-Calais), rue de l'Église*, RFO de fouille archéologique, Glisy, Inrap Nord-Picardie, 93 p.

**Labarre D., Routier J.-C. à paraître** : *Attin et Beutin : Deux sites balnéaires gallo-romains dans la vallée de la Canche (Pas-de-Calais), Actes de la table ronde « Gesoriacum/Bononia, entre terre et mer »*, Villeneuve-d'Ascq, Presses universitaires du Septentrion (coll. Archaiologia).

**Lebecq S., Béthouart B., Verslype L. (dir.) 2010** : Quentovic : environnement, archéologie, histoire, *Actes du colloque international de Montreuil-sur-Mer, Étapes et Le Touquet et de la journée d'études de*

*Lille sur les origines de Montreuil-sur-Mer (11-13 mai 2006 et 1<sup>er</sup> décembre 2006)*, Villeneuve-d'Ascq, Édition du conseil scientifique de l'université Lille 3 (coll. Travaux et recherches), 528 p.

**Lefert S., Bausier K. 2011** : *Villas gallo-romaines en Condroz namurois : situations contrastées*, in Blanchaert H., Demeter S., Massart C., Meganck M., Ortigosa C., Van Bellingen S. (dir.), *Actes de la journée d'archéologie romaine, Bruxelles, 30 avril 2011*, Bruxelles, Comité Romeinendag/Journée d'archéologie romaine, p. 81-100.

**Lefert S. 2007** : Gesves/Gesves : les bains de la *villa* du Corria à Gesves, *Chronique de l'Archéologie wallonne*, 14, p. 199-202.

**Leman P. 2010** : La desserte routière de Quentovic-Visemarest, in Lebecq et al. dir. 2010, p. 215-221.

**Mataouchek V. 2016a** : Étude du bâti, in Labarre dir. 2016, vol. 2, p. 23-40.

**Mataouchek V. 2016b** : Étude du lapidaire, in Labarre dir. 2016, vol. 2, p. 41-52.

**Rebuffat R. avec la collab. de Hallier G., Marion J. 1970** : *Thamusida II*, Fouilles du service des Antiquités du Maroc, Paris, École française de Rome/de Boccard, 344 p.

**Routier J.-C. (dir.) 2017** : *Attin (Pas-de-Calais), route nationale : le site gallo-romain d'Attin RN39, les Trente et Mont-Chambais*, RFO de fouille archéologique, Glisy, Inrap Nord-Picardie, 219 p.

**Serre S. 2016** : Étude des terres cuites architecturales, in Labarre dir. 2016, vol. 2, p. 52-82.